

## Le Maroc se dote du Javelin américain *Fleuron de l'armement antichar*

*Tir autonome, frappe verticale, ergonomie et  
interopérabilité, les raisons d'un choix stratégique*



Page 3

*Intégration de la langue amazighe  
au sein du système judiciaire  
Création des SRM et leurs factures élevées  
Obligation faite aux agriculteurs d'installer des  
compteurs pour mesurer l'eau consommée  
Autant de questions interpellant le gouvernement  
soulevées par le Groupe socialiste-Opposition ittihadie*  
Page 2



### Réalignement britannique à Rabat *Désarroi à Alger*

Par Abdelhamid Jmahri

Page 4



### Vers un Maroc qui se dépasse *2030, l'Appel du Héros Collectif*

Par Abderrazak Hamzaoui

Page 14

# Intégration de la langue amazighe au sein du système judiciaire Création des SRM et leurs factures élevées Obligation faite aux agriculteurs d'installer des compteurs pour mesurer l'eau consommée

Autant de questions interpellant le gouvernement soulevées par le Groupe socialiste-Opposition ittihadie

Actualité



Le Groupe socialiste-Opposition ittihadie à la Chambre des représentants a interpellé les membres du gouvernement sur plusieurs questions d'intérêt général.

En effet, lors de la séance des questions orales tenue lundi 2 juin courant à la Chambre des représentants, le député du Groupe socialiste Mehdi El Alaoui a interpellé le ministre de la Justice sur les mesures prises par son département pour l'intégration de la langue amazighe au sein du système judiciaire, conformément au statut officiel que lui confère la Constitution de 2011.

En vertu de l'article 5 de la Constitution (alinéa 3), «l'amazigh constitue une langue officielle de l'État, en tant que patrimoine commun à tous les Marocains sans exception. Une loi organique définit le processus de mise en œuvre du caractère officiel de cette langue, ainsi que les modalités de son intégration dans l'enseignement et dans les domaines prioritaires de la vie publique, et ce afin de lui permettre de remplir à terme sa fonction de langue officielle».

Mehdi El Alaoui a exprimé son mécontentement face à ce qu'il considère comme une « superficialité » dans le traitement de ce grand chantier national, estimant que le ministère « manque de volonté politique » pour mettre en œuvre ce noble projet Royal qui vise à consolider la justice linguistique et culturelle au Maroc.

« Quatorze ans se sont écoulés depuis la constitutionnalisation de la

langue amazighe, et votre ministère n'a pas formé un seul juge qui échange ou interroge des justiciables en amazigh, et aucun acte n'a été rédigé dans cette langue », a martelé le député socialiste. Et d'enchaîner : « Sommes-nous des étrangers dans notre propre pays pour avoir besoin d'un intermédiaire pour comprendre notre langue ? Et de quel genre de procès équitable parlez-vous ? ».

Mehdi El Alaoui a conclu son intervention en indiquant que le manque de vision et de stratégie du ministère de la Justice dans ce domaine reflète une incapacité à mettre en œuvre efficacement les dispositions de la Constitution et les acquis de l'identité nationale. Il a appelé à une action sérieuse et responsable pour restaurer le statut de la langue amazighe au sein des institutions judiciaires en tant que composante de l'identité marocaine.

Lors de la même séance, le député Hayat Laraichi a affirmé que la création des Sociétés régionales multiservices vise à améliorer la gestion des secteurs de l'eau, de l'électricité et de l'assainissement, et à garantir la durabilité et l'équité de la fourniture de ces services vitaux, notamment en milieu rural. Toutefois, elle a exprimé sa crainte que ces sociétés ne soient pas pleinement opérationnelles pour parvenir à une équité territoriale.

La parlementaire du Groupe socialiste a souligné la lenteur persistante quant au transfert des compétences et des ressources du centre vers les ré-

gions, ce qui entrave la mise en œuvre effective du projet de régionalisation avancée. Elle s'est également interrogée sur le respect par ces sociétés des principes de bonne gouvernance, notamment en ce qui concerne l'implication des acteurs locaux dans la prise de décision au niveau régional.

Hayat Laraichi a mis l'accent sur la nécessité de ne pas étendre aux zones rurales les tarifs d'eau et d'électricité appliqués en milieu urbain, compte tenu des différences de consommation et de pouvoir d'achat, estimant qu'il s'agit d'une atteinte aux principes de justice sociale et de développement durable dans la région.

Elle a regretté que ces entreprises n'aient pas vu le jour malgré l'adoption du cadre juridique il y a 18 mois, ce qui soulève des questions quant au sérieux de l'engagement pris dans la mise en œuvre du projet de régionalisation avancée.

Pour sa part, le député Mohamed Bouamri a interpellé le ministre de l'Intérieur au sujet des factures d'eau et d'électricité élevées émises par les Sociétés régionales multiservices, ainsi que de leur gestion quotidienne dans plusieurs villes et régions.

Le député ittihadie a estimé que le problème de ces sociétés ne se limite pas aux factures élevées, mais se manifeste également par un faible débit dans plusieurs localités, citant en exemple les villes de Deroua et de Berrechid.

Mohamed Bouamri a expliqué que

la problématique de l'eau potable est particulièrement aiguë dans les zones rurales et les villages environnants, où les raccordements individuels à l'eau restent peu répandus malgré des besoins criants, notamment en raison des températures élevées en été et des restrictions imposées au forage des puits, ce qui aggrave la souffrance des habitants confrontés à la soif.

Il a également souligné la nécessité d'étendre les raccordements individuels à l'eau à tous les villages marocains et de remédier aux problèmes du faible débit, qui n'atteint souvent pas les deuxième et troisième étages dans plusieurs quartiers, ainsi qu'à ceux liés à la qualité de l'eau. Il a insisté sur l'urgence d'une intervention et d'une amélioration globale des services fournis par ces sociétés régionales.

De son côté, le député du Groupe socialiste Mahmoud Abba a interpellé le ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts au sujet de l'obligation faite aux agriculteurs d'installer des compteurs pour mesurer l'eau utilisée.

Le député socialiste a rappelé que, suite à l'annonce par le ministère de l'Agriculture, en coordination avec le ministère de l'Intérieur, d'un plan national visant à rationaliser la consommation d'eau dans le domaine agricole via la fermeture des puits non autorisés et l'obligation pour les agriculteurs d'installer des compteurs pour mesurer le volume d'eau consommée, beaucoup ont été surpris par cette mesure qui a suscité l'agacement des agriculteurs et des professionnels. Ces derniers estiment que cette décision ne tient pas compte de la fragilité du secteur et qu'elle alourdit la charge financière des petits agriculteurs, déjà en situation précaire.

Le député ittihadie a précisé que si l'objectif du ministère est d'assurer la sécurité hydrique, cela ne peut être dissocié de la garantie de la sécurité alimentaire. Il faut donc réorganiser les priorités dans les stratégies agricoles afin d'équilibrer les exigences de la préservation de l'environnement et les besoins des populations urbaines et rurales, en prenant pour exemple la région de Guelmim-Oued Noun et ses quatre provinces.

Le député a appelé à adopter des solutions innovantes, sans recourir directement à l'imposition des compteurs ou à la fermeture des puits, en instaurant une nouvelle culture de gestion des ressources, avec une approche intégrée combinant la protection des ressources en eau et l'encouragement de la production locale.

Mourad Tabet

# Le Maroc se dote du Javelin américain

## *Fleuron de l'armement antichar*

*Tir autonome, frappe verticale, ergonomie et interopérabilité, les raisons d'un choix stratégique*



Le Maroc a franchi un nouveau cap dans sa stratégie de modernisation militaire. Avec la commande de 612 missiles antichars FGM-148 Javelin et de 200 unités de lancement LWCLU auprès des Etats-Unis, Rabat ne se contente pas d'enrichir son arsenal. Il investit dans une supériorité tactique cruciale pour les décennies à venir. Evalué à 260 millions de dollars, cet accord confirme l'alignement stratégique du Maroc sur les standards technologiques de l'OTAN et renforce son partenariat militaire avec Washington, devenu incontournable.

Cette acquisition s'inscrit dans une série d'achats structurants visant à redessiner le visage des Forces Armées Royales. Des hélicoptères AH-64 Apache, des chasseurs F-16 Viper, des missiles Stinger... Chaque pièce vient compléter un puzzle complexe : celui d'une armée dotée de moyens de dissuasion robustes, mobiles et technologiquement avancés. Le Javelin, dans ce contexte, n'est pas un simple ajout, c'est un multiplicateur de force.

Le choix du Javelin n'est pas anodin. Ce missile antichar, en service depuis 2001 et déployé dans toutes les zones de conflit majeures du XXI<sup>e</sup> siècle, a gagné une réputation quasi-mythique. Développé par la coentreprise entre Lockheed Martin et Raytheon, il est le successeur du M47 Dragon, jugé dépassé face aux nouvelles générations de blindés. Le Javelin, lui, est redoutablement efficace contre des véhicules comme les T-72, mais aussi

contre les positions retranchées et les hélicoptères volant à basse altitude.

Ce qui distingue le Javelin de ses prédécesseurs – et de nombreux systèmes concurrents – c'est sa capacité de tir autonome dite « fire and forget ». Une fois la cible verrouillée, le missile ne nécessite plus d'assistance humaine pour corriger sa trajectoire. L'opérateur peut immédiatement se mettre à couvert, ce qui réduit son exposition et accroît les chances de survie dans des environnements hostiles. Ce principe transforme radicalement les règles d'engagement en combat antichar.

La précision du Javelin repose sur un guidage infrarouge passif couplé à une imagerie thermique. Ce système est d'une fiabilité redoutable, de jour comme de nuit, quelles que soient les conditions météorologiques. Contrairement aux systèmes filoguidés qui obligent le tireur à maintenir sa visée jusqu'à l'impact, le Javelin libère immédiatement l'opérateur après le lancement. Cette caractéristique seule justifie en grande partie le coût unitaire élevé.

Le missile peut adopter deux profils de vol : une attaque directe, utile contre les bunkers, bâtiments ou hélicoptères, et une attaque plongeante, son atout maître contre les blindés. Dans ce second mode, le missile grimpe à environ 150 mètres avant de piquer sur le toit de la cible – un point vulnérable même sur les chars les plus modernes. L'ogive tandem – une double charge explosive – neutralise d'abord le blindage réactif, puis perce la coque principale. Résultat : un taux de

destruction impressionnant sur tous les théâtres d'opérations où il a été utilisé, notamment en Irak ou en Ukraine.

Autre avantage : sa portabilité. Avec une masse de lancement de 11,8 kg et un lanceur relativement compact, le Javelin peut être opéré par une équipe de deux soldats. Il peut être utilisé depuis des zones confinées, grâce à un système de lancement « à froid » qui éjecte le missile avant d'activer la propulsion principale. Cette capacité est cruciale dans les environnements urbains ou montagneux.

Sur le terrain, ce missile donne un avantage stratégique à des unités légères ou mobiles, capables de tendre des embuscades à des colonnes blindées, puis de se replier sans exposition prolongée. Il ne s'agit pas seulement de « détruire des chars », mais de désorganiser l'adversaire, de lui ôter la liberté de manœuvre et d'imposer un coût opérationnel élevé à toute avancée ennemie.

L'intégration du système LWCLU, la dernière génération de lanceurs, ajoute une couche d'ergonomie et d'efficacité. Plus léger, plus précis, doté d'une interface simplifiée et d'une imagerie thermique améliorée, il est conçu pour maximiser l'efficacité des opérateurs tout en minimisant la charge physique et cognitive. Ce n'est pas un gadget : c'est un outil pensé pour les conflits modernes, asymétriques, rapides, imprévisibles.

En matière de stratégie militaire, le Maroc envoie un message clair. Ce n'est plus seulement la quantité qui compte, mais la qualité, l'interopérabilité et la mo-

bilité. Le missile Javelin est un symbole de cette approche. A l'heure où les conflits se reconfigurent autour de la guerre hybride, des drones armés et des unités autonomes, Rabat investit dans une capacité de réaction souple, agile et létale.

Il faut aussi souligner l'aspect géopolitique. Le contrat passé avec les Etats-Unis consolide un axe Rabat-Washington qui se veut à la fois militaire, industriel et diplomatique. Il ne s'agit pas simplement d'achats, mais de transferts de savoir-faire, de maintenance, de formation. La transaction inclut du matériel de simulation, des manuels techniques et des programmes d'instruction pour les forces marocaines. À terme, cela contribue à une plus grande autonomie opérationnelle du pays.

Enfin, ce contrat s'inscrit dans une dynamique régionale plus large. Face à des tensions géopolitiques croissantes, le Maroc anticipe. Il ne réagit pas, il prépare. Il veut être prêt face à une guerre conventionnelle comme à une guérilla technologique. Et dans ce cadre, le Javelin n'est pas un simple missile : c'est un signal.

Le Maroc s'équipe comme une armée moderne. Il investit dans des solutions éprouvées, mais aussi dans une vision à long terme. Cette vision repose sur une montée en gamme de ses moyens terrestres, aériens et bientôt maritimes. L'acquisition du FGM-148 Javelin est une pièce centrale de cette ambition : discrète mais redoutable, portable mais stratégique, simple d'usage mais terriblement sophistiquée.

Mehdi Ouassat

# Réalignement britannique à Rabat

## Désarroi à Alger

**D**avid Lammy, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères: Qu'est-ce que l'Algérie n'a pas compris dans le communiqué conjoint pour qu'elle s'en offusque, le minimise et nie cette évolution de la position britannique ?

En adoptant une position claire en faveur du plan d'autonomie marocain et en reconnaissant la souveraineté historique du Royaume sur le Sahara, le Royaume-Uni quitte son rôle de spectateur discret pour rejoindre le camp des acteurs engagés. Dans cette chronique, Abdelhamid Jmahri, directeur du quotidien Al Ittihad Al Ichtiraki, explique comment ce réalignement stratégique, salué à Rabat, provoque l'irritation d'Alger, dont les fondements diplomatiques vacillent sous le poids des évolutions internationales.

### Londres s'aligne sur le droit et les faits

Le Royaume-Uni a décidé de sortir de son rôle de témoin historique silencieux pour devenir un témoin parlant. Après 250 ans de relations avec le Maroc, il sait pertinemment que le Royaume, au moment de la signature de l'accord, englobait l'ensemble des provinces sahariennes. Il sait aussi que la relation du Sultan marocain avec ces territoires, dans sa dimension religieuse comparable à celle du monarque britannique, est une manifestation de souveraineté, exprimée notamment par la réception de la baya'a (□□□□□□ allégeance) des habitants du Sahara ou par la signature même de l'accord.

Ce tournant britannique constitue une valeur ajoutée, tant sur les plans historique que politique, et un alignement avec deux puissances majeures du Conseil de sécurité — les Etats-Unis et la France — avec lesquelles il entretient des relations stratégiques étroites.

Il ne s'agit pas ici de s'attarder longuement sur les termes du communiqué conjoint, mais plutôt de poser la question suivante : qu'est-ce que l'Algérie n'a pas com-



pris dans ce communiqué pour qu'elle s'en offusque, le minimise et nie cette évolution de la position britannique, pourtant exprimée clairement dans le même texte ?

Le premier point marquant du communiqué algérien, c'est qu'il s'inscrit dans la même logique psycho-politique que par le passé, mais avec une onde de choc plus forte. C'est que tous les fondements sur lesquels la diplomatie de crise et d'agression de l'Algérie à l'encontre du Maroc s'était construite sont en train de s'effondrer. Parmi les éléments les plus significatifs, on trouve les reconnaissances suivantes, formulées dans le communiqué conjoint :

– La question du Sahara est une question

existentielle pour le Maroc, et il ne peut y avoir d'avenir pour ce territoire qu'au sein de sa souveraineté et de son unité nationale.

– La reconnaissance de la dynamique diplomatique impulsée par le Roi du Maroc à travers l'initiative d'autonomie, autour de laquelle s'est cristallisé un large soutien international, tandis que le communiqué du ministère algérien des Affaires étrangères s'obstine à parler d'une proposition marginale, sans écho auprès de la communauté internationale ou des envoyés spéciaux !

– La reconnaissance du rôle géostratégique du Maroc comme acteur régional structurant en Afrique du Nord et au-delà, porteur de paix, de stabilité et de développement. Une reconnaissance que l'Algérie n'a jamais acceptée et à laquelle elle est d'autant plus allergique depuis qu'elle s'est mise à hypertrophier sa propre "force de frappe".

– L'engagement explicite, à l'instar de la France et des Etats-Unis, à soutenir la mise en œuvre du plan d'autonomie, à la fois dans le cadre des relations bilatérales, au sein du Conseil de sécurité, et dans la gestion de ses partenariats internationaux. Il faut ici s'attendre à une coordination franco-britanno-américaine renforcée, notamment dans l'élaboration des résolutions du Conseil de sécurité, mais aussi dans les cercles d'influence britannique, comme le Commonwealth et l'Afrique anglophone. Le Maroc, pour sa part, a déjà capitalisé des acquis notables dans cet "arc anglophone" du continent, et cette dynamique ne peut que s'amplifier.

### Statisme et propagande éculée

Tous ces éléments attisent la colère d'Alger. Mais surtout, ils la renvoient à son rôle naturel : celui d'un régime qui s'emploie à générer tensions et crises en Afrique du Nord, en Méditerranée et sur l'ensemble du continent.

Parmi les éléments forts de ce tournant britannique, mûri en toute discrétion, figure

l'investissement économique dans les provinces du Sud du Royaume à hauteur de 5 milliards de livres sterling.

A ce propos, il convient de replacer cet engagement dans le contexte de la guerre juridique menée contre le Maroc en Europe, notamment devant la Cour de justice de l'Union européenne. La justice britannique, faut-il le rappeler, avait déjà donné une leçon de droit international sur ce point, créant ainsi une jurisprudence de référence, tant pour l'ordre juridique européen qu'international, qui renforce la position marocaine.

Cette question avait été exploitée par les cercles au pouvoir en Algérie comme un "cheval de Troie" pour nuire au Maroc, mobilisant autour de cette cause résiduelle une constellation d'alliés idéologiques minoritaires.

Le communiqué algérien, face à cette réalité désormais consacrée à l'échelle internationale, n'a su répondre que par le désarroi, la confusion et une tentative de ressusciter une propagande éculée, pilier de sa politique à l'égard du Maroc et du Sahara.

Il est désormais évident que cette nouvelle étape, qui coïncide avec le cinquantième anniversaire du déclenchement du conflit, confirme une chose : le régime algérien n'a plus rien à offrir au monde, si ce n'est son isolement croissant et une rhétorique figée, vidée de tout contenu.

Par Abdelhamid Jmahri



## David Lammy réitère devant le parlement britannique le soutien du Royaume-Uni au plan d'autonomie marocain

Le ministre britannique des Affaires étrangères, David Lammy, a réitéré, mardi devant le parlement de son pays, le soutien du Royaume-Uni au plan d'autonomie marocain, le considérant comme « la base la plus crédible, viable et pragmatique pour une solution au conflit » autour de la question du Sahara.

« Lors de ma visite au Maroc, j'ai annoncé le soutien du Royaume-Uni à la proposition d'autonomie présentée par le Maroc, la considérant comme la base la plus crédible, viable et pragmatique pour une solution au conflit », a dit M. Lammy, dans une déclaration à la chambre des Communes, chambre basse du parlement de Westminster. Le chef de la diplomatie britannique a relevé, dans ce contexte, qu'« à l'approche du 50<sup>e</sup> anniversaire du conflit, et grâce à un engagement international renouvelé, une opportunité s'offre à nous pour faire bouger les choses dans ce conflit ».

M. Lammy a, dans la foulée, mis l'accent sur la grande importance que le Royaume-Uni attache au renforcement des relations de coopération avec le Maroc, soulignant en substance que le Royaume-Uni et le Maroc « sont des partenaires de longue date, collaborant sur diverses priorités communes ». Il a souligné, dans cette veine, que Rabat et Londres sont en train de renforcer ce partenariat « pour promouvoir nos objectifs communs en matière de sécurité, de prospérité et de développement durable ».

M. Lammy a saisi l'occasion pour rappeler devant les députés des Communes l'annonce, faite lors de son déplacement à Rabat, de la conclusion d'une série d'accords de partenariat avec le Maroc dans divers secteurs. Il a, dans ce sens, fait savoir que les deux pays ont également convenu de coopérer plus étroitement en matière de migration et de lutte contre le terrorisme, ainsi que dans le domaine de la gestion de l'eau et du changement climatique.

# Soutien britannique au plan d'autonomie

## Joe Powell : Nouvelle ère de partenariat renforcé entre Rabat et Londres



Le soutien exprimé par le Royaume-Uni au plan marocain d'autonomie au Sahara augure d'une nouvelle ère de partenariat renforcé et mutuellement bénéfique entre Rabat et Londres, a affirmé Joe Powell, membre travailliste de la Chambre des communes (chambre basse du parlement britannique).

M. Powell, qui préside le groupe "Labour Friends of Morocco", a relevé que les deux Royaumes viennent de conférer plus de substance à une relation de coopération ancrée dans l'histoire et résolument tournée vers l'avenir.

## Fabian Hamilton : L'avenir des relations entre le Royaume-Uni et le Maroc n'a jamais été aussi prometteur

Le président du Groupe britannique auprès de l'Union interparlementaire, Fabian Hamilton, a souligné, lundi à Rabat, que l'avenir des relations entre le Royaume-Uni et le Maroc "n'a jamais été aussi prometteur".

Dans une déclaration à la presse à l'issue des entretiens d'une délégation parlementaire britannique, en visite dans le Royaume, avec le Président de la Chambre des Représentants, M. Rachid Talbi Alami, M. Hamilton a mis en avant les perspectives prometteuses de coopération entre les deux pays dans les domaines de l'énergie, du commerce, de la sécurité et de lutte contre le changement climatique.

Saluant la décision du gouvernement de son pays de soutenir le plan d'autonomie présenté par le Maroc pour le règlement de la question du Sahara, il a relevé que cette position balise la voie à une collaboration plus approfondie entre le Royaume du Maroc et le Royaume-Uni.

Le président de la Chambre des représentants, Rachid Talbi Alami, a eu, lundi à Rabat, des entretiens avec une délégation parlementaire britannique représentant les chambres des Communes et des Lords, au cours desquels la position du Royaume-Uni sur le plan marocain d'autonomie a été hautement saluée comme étant "la

Cette relation de partenariat couvre désormais des secteurs clés, allant du commerce à l'investissement, en passant par la lutte contre le changement climatique, la promotion des énergies renouvelables et la coopération dans le domaine du sport, a-t-il fait valoir.

Le gouvernement du Royaume-Uni a exprimé dimanche son soutien à l'initiative marocaine d'autonomie, la considérant comme "la base la plus crédible, viable et pragmatique pour régler le différend" régional autour du Sahara.

En apportant son appui au plan marocain d'autonomie, le Royaume-Uni vient de rejoindre des puissances mondiales comme les États-Unis et la France, a relevé M. Powell, soulignant que le plan d'autonomie, qui se démarque par sa crédibilité et son pragmatisme, est la clé de voûte pour la paix, la stabilité et la sécurité dans la région.

La position du gouvernement britannique a été actée dans un communiqué conjoint signé dimanche à Rabat par le ministre britannique des Affaires étrangères, David Lammy, et le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita. Le Royaume-Uni a également souligné, dans le communiqué conjoint, qu'il entend agir conformément à cette position sur les plans bilatéral, régional et international.



base la plus crédible, réaliste et pragmatique pour parvenir à une solution durable au différend et consolider la stabilité dans la région de l'Afrique du Nord".

"Nous sommes désormais trois des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU à soutenir le plan d'autonomie marocain", a rappelé M. Hamilton.

Outre M. Hamilton, la délégation parlementaire britannique comprend les membres de la Chambre des communes M. Charlie Dewhurst, Mme Rupa Huq et M. Iqbal Mohammed, ainsi que les membres de la Chambre des Lords, la Baronne Brown et la Baronne Prashar, en plus de plusieurs responsables et cadres administratifs des deux parties.

## Sérgio Sousa Pinto : Une étape importante vers un règlement définitif de la question du Sahara marocain



Le soutien exprimé dimanche par le gouvernement britannique au plan d'autonomie proposé par le Maroc constitue une étape importante vers le ré-

glement de la question du Sahara, a indiqué le président de la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée de la République portugaise, Sérgio Sousa Pinto.

L'initiative marocaine d'autonomie, présentée en 2007, est "la seule solution crédible, sérieuse et très constructive" au conflit autour du Sahara marocain, a indiqué le député du parti socialiste dans une déclaration à la MAP.

L'initiative d'autonomie du Royaume, a-t-il ajouté, "constitue l'unique solution capable d'aboutir à un règlement définitif de la question du Sahara marocain".

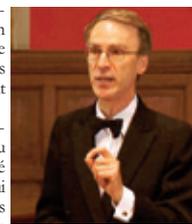
Dans ce contexte, le parlementaire a appelé son pays à suivre l'exemple du Royaume-Uni et des autres pays qui ont exprimé leur plein soutien à l'initiative marocaine d'autonomie pour mettre fin à ce conflit régional qui n'a que trop duré.

## Andrew Murrison : Un levier pour des relations plus solides entre Rabat et Londres

Le soutien britannique au plan marocain d'autonomie au Sahara est à même de baliser le chemin pour une coopération multiforme plus accrue entre le Royaume-Uni et le Maroc, deux pays liés par des liens séculaires, a affirmé, lundi, l'ancien ministre d'État britannique à la Défense, Andrew Murrison.

Dans une déclaration à la MAP, M. Murrison, membre de la Chambre des Communes (Chambre basse du parlement britannique), s'est félicité de ce soutien exprimé dimanche par le gouvernement du Royaume-Uni qui considère l'initiative d'autonomie comme « la base la plus crédible, viable et pragmatique pour régler le différend » régional autour du Sahara marocain.

M. Murrison, qui co-préside le All-Party parliamentary groupe pour le Maroc au parlement de Westminster, a émis le souhait de voir cette nouvelle dynamique confortée davantage par une coopération de plus en plus substantielle dans des secteurs clés comme l'énergie, la sécurité et le commerce.



## Des personnalités politiques françaises saluent le soutien britannique au plan d'autonomie

Des personnalités politiques françaises de haut rang ont salué, lundi, le soutien britannique au plan d'autonomie comme "la base la plus crédible, viable et pragmatique pour un règlement durable" du différend régional autour du Sahara marocain.

"Après la France, le Royaume-Uni affirme son soutien au plan d'autonomie proposé par le Maroc pour le Sahara, qu'il considère comme la solution la plus sérieuse et pragmatique", s'est félicité le député Bernard Chaix sur son compte X.

Il s'agit, souligne-t-il, d'"une position qui conforte l'élan international autour de cette initiative". Le Sénateur Olivier Cadic, Vice-Président de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées au Sénat français a, pour sa part, souligné que "la dynamique positive engagée par le Maroc fait consensus".

Michaël Delafosse, Maire de Montpellier a, de son côté, salué la position britannique soutenant le plan d'autonomie au Sahara marocain.

"Je tiens à saluer cette décision d'un membre majeur du Conseil de Sécurité des Nations-Unies", écrit-il sur les réseaux sociaux.

Pour sa part, le géopolitologue Frédéric Encel, a salué le soutien du Royaume-Uni au plan d'autonomie au Sahara marocain.

"Logique, légitime et pragmatique", la position britannique renforce celles de la France et des États-Unis, écrit-il sur son compte X.

## La presse britannique met en avant l'importante décision du Royaume-Uni

Les grands titres de la presse britannique ont largement commenté, lundi, l'importante décision du gouvernement britannique de soutenir le plan d'autonomie présenté par le Maroc pour régler le conflit régional créé autour de son intégrité territoriale.

Le Financial Times, journal des milieux d'affaires, voit en la décision britannique « un tournant diplomatique majeur » vers la résolution de ce dossier, précisant que le ministre britannique des Affaires étrangères, David Lammy, a fait part dimanche de son soutien au plan d'autonomie du Maroc pour le Sahara, soulignant que le plan, présenté par le Royaume en 2007, est la base la plus crédible, viable et pragmatique pour parvenir à une solution durable.

Les propos de M. Lammy « équivalent à une reconnaissance britannique effective de la souveraineté du Maroc sur le territoire », soutient le Financial Times.

Le journal relève que l'appui du Royaume-Uni au plan marocain d'autonomie intervient au moment où le Maroc a réussi à réunir un solide soutien international au cours des dernières années. De son côté, The Guardian a focalisé sur l'engagement du Royaume-Uni, exprimé par M. Lammy, à continuer d'agir sur le plan bilatéral, notamment en matière économique, ainsi que sur les plans régional et international, conformément à cette nouvelle position, afin de soutenir le règlement du différend. Le Guardian a, d'autre part, fait observer que le Royaume-Uni et le Maroc sont en passe de passer à la vitesse supérieure dans le cadre de leurs efforts visant à renforcer davantage leurs relations de coopération dans tous les domaines.

D'importants accords de coopération touchant à plusieurs domaines ont été signés à l'occasion du déplacement du chef de la diplomatie britannique à Rabat, note le quotidien.

Dans cette même veine, The Independent, un autre grand tirage londonien, a souligné que M. Lammy et le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, ont mis en avant les liens privilégiés qui ont toujours existé entre les deux Royaumes. Ces liens sont en passe de connaître un nouveau bond qualitatif avec la signature dimanche de nouveaux accords de coopération.

Le quotidien The Daily Mail a, pour sa part, souligné que le Royaume-Uni devient le troisième membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies à soutenir la position du Maroc, après la France et les États-Unis. Le Maroc « massivement investi » dans les provinces du Sud, une région qui s'est transformée en un pôle attractif pour les entreprises intéressées par les domaines de la pêche, de l'agriculture et les projets d'infrastructure et d'énergie propre, a dit le journal.

# La Sierra Leone s'insurge contre une inexactitude factuelle sur le Sahara marocain dans le rapport du Conseil de sécurité à l'AG

Dans une lettre adressée à la présidente et aux membres du Conseil de sécurité de l'ONU, l'ambassadeur représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'organisation internationale, Michael Imran Kanu, a dénoncé l'inexactitude factuelle sur le Sahara marocain dans un paragraphe du dernier rapport du Conseil à l'Assemblée générale, tout en regrettant une caractérisation et une évaluation politique de la situation au Sahara.

Dans cette lettre, le diplomate sierraléonais a noté avec préoccupation que ce paragraphe "attribué au Conseil de sécurité une caractérisation ou une évaluation politique de la situation au Sahara qui n'a été ni acceptée par les membres ni formellement adoptée" par l'instance onusienne.

A rappeler que l'ambassadeur repré-

sentant permanent du Maroc auprès des Nations unies, Omar Hilale, avait adressé une lettre similaire au Conseil de sécurité, dans laquelle il dénonce ce paragraphe biaisé sur le Sahara marocain et exprime la profonde surprise et le ferme rejet du Royaume du Maroc de la singularisation de "deux parties" dans le paragraphe de ce rapport informatif au titre de l'année 2024.

Pour l'ambassadeur de la Sierra Leone, cette inexactitude déforme le compte rendu et la pratique officiels du Conseil de sécurité, en soulignant que la délégation de son pays se dissocie formellement de la section contestée du rapport.

Dans ce contexte, une représentante de la Sierra Leone a souligné, lors de la séance d'adoption de ce document, la nécessité de réviser impérativement ce para-

graphe qui n'est pas factuellement exact dans sa présentation de l'action du Conseil concernant la question du Sahara marocain, notant que cette préoccupation fondamentale a été reconnue par une majorité des membres du Conseil dans sa version actuelle.

La diplomate a relevé que cette caractérisation et évaluation politique "porte directement atteinte à la crédibilité, à la neutralité et à la fidélité du rapport annuel, qui doit refléter les activités du Conseil telles qu'elles se sont déroulées et non telles qu'elles sont perçues à travers des prismes politiques divergents".

Dans ce cadre, elle a proposé une révision qui garantisse que le rapport reflète fidèlement et de manière neutre la décision factuelle adoptée par le Conseil, à savoir la prorogation du mandat de la MINURSO

par la résolution 2756 de 2024.

Intervenant à cette occasion, le représentant des Etats-Unis a dit prendre acte de l'intervention de la Sierra Leone, tout en partageant ses conclusions et soutenant sa démarche.

Abondant dans le même sens, le représentant de la France a soutenu les observations formulées par la Sierra Leone, soulignant que ces remarques sur le fond doivent être prises en compte, notamment lorsqu'il s'agit de la manière dont les faits sont rapportés. Il a fait savoir que sa délégation a émis des commentaires écrits sur ce rapport.

A noter que les délégations de Russie, d'Algérie et de Chine se sont opposées, lors de la séance d'adoption du rapport, à la demande de révision du paragraphe en question formulée par la Sierra Leone.

## L'Union des Comores réitère son plein soutien à l'Initiative marocaine d'autonomie

L'Union des Comores a réitéré, lors du séminaire régional du Comité des 24 de l'ONU (C24), son plein soutien à l'Initiative d'autonomie présentée par le Maroc en 2007 pour clore définitivement le différend régional autour du Sahara.

S'exprimant lors de ce séminaire tenu récemment à Dili au Timor-Leste, le représentant permanent de l'Union des Comores auprès de l'ONU, l'ambassadeur Issimail Chanfi, a qualifié l'initiative d'autonomie de base solide, sérieuse et fiable pour parvenir à une solution politique négociée à la question du Sahara marocain.

L'Initiative marocaine, qui se distingue par sa crédibilité et sa conformité au droit international, a été saluée par de nombreux membres de la communauté internationale, comme une approche pragmatique et constructive pour résoudre ce différend régional, a-t-il indiqué.

Il a également relevé que cette initiative a enregistré l'adhésion d'un nombre croissant de membres du concert des nations, ce qui témoigne de sa forte pertinence. Le plan d'autonomie s'inscrit dans la dynamique des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, notamment les plus récentes, qui appellent à une solution politique, réaliste, pragmatique et durable, fondée sur le compromis, a-t-il ajouté.

Après avoir réitéré l'engagement indéfectible de son pays en faveur des principes consacrés par la Charte des Nations unies, en l'occurrence le respect de l'intégrité territoriale des Etats membres et la recherche de solutions pacifiques, réalistes et durables aux différends régionaux, le diplomate co-

morien a appelé à soutenir les efforts du Secrétaire général de l'ONU pour aboutir à une solution politique, mutuellement acceptable, fondée sur l'Initiative marocaine d'autonomie.

Il a, dans ce cadre, salué l'engagement du Maroc, dans le processus politique, mené sous l'égide exclusive du Secrétaire général de l'ONU, ainsi que le travail mené par son envoyé personnel, Staffan de Mistura, invitant toutes les parties prenantes à s'inscrire dans cette dynamique "très louable".

Par ailleurs, M. Chanfi s'est félicité des efforts soutenus déployés par le Royaume afin de promouvoir le développement socioéconomique dans les provinces du Sud, notant que les investissements massifs engagés, notamment en matière d'infrastructures, d'éducation, de santé et d'énergies renouvelables, témoignent de la volonté sincère du Maroc d'améliorer les conditions de vie des populations locales.

Le Sahara marocain bénéficie, en effet, des investissements et projets mis en œuvre dans le cadre du nouveau modèle de développement pour les provinces du Sud lancé en 2015 et dispose ainsi d'atouts solides et réels pour devenir un véritable hub de développement et de rayonnement, a-t-il fait observer. Il a indiqué que ce programme a grandement contribué à l'autonomisation des populations et à l'amélioration des indices de développement humain au Sahara marocain.

Le diplomate a enfin félicité le Royaume pour ses réalisations "très louables" en matière de droits de l'Homme, telles que relevées et saluées par les résolutions du Conseil de sécurité.

## Le Congrès du Pérou exhorte le gouvernement à soutenir la souveraineté du Maroc sur le Sahara

Le Congrès du Pérou a exhorté, lundi, le pouvoir exécutif de ce pays à soutenir la souveraineté du Maroc sur le Sahara et à appuyer le plan d'autonomie comme « une solution sérieuse et conforme au droit international ».

Dans une motion adoptée par la majorité des parlementaires péruviens, le Congrès alerte également la communauté internationale sur les liens du polsario avec des organisations terroristes telles que le Hezbollah, ainsi qu'avec des réseaux de trafic d'armes et d'êtres humains, et sur l'exploitation des mineurs dans les camps de Tindouf.

Il appelle dans ce contexte les organisations internationales à enquêter sur ces crimes et à les sanctionner.

Le texte de la motion réaffirme, en outre, l'engagement du Pérou à défendre les droits de l'Homme, à lutter contre le terrorisme et à renforcer ses relations diplomatiques avec les pays qui promeuvent la paix, la sécurité et le développement dans leurs régions.

Dans les considérants de la motion adoptée à l'initiative de la députée Carmen Patricia Juarez Gallegos, première vice-présidente du Congrès, cette institution législative souligne que la République du Pérou et le Royaume du Maroc entretiennent des relations diplomatiques depuis 1964, fondées sur le respect mutuel, la coopération et la défense des principes communs du droit international.

Elle rappelle que la proposition d'autonomie présentée par le Maroc en 2007 bénéficie du soutien de nombreux pays, dont les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume d'Espagne et la République française, qui ont « reconnu cette proposition comme la base la plus réaliste et la plus viable pour une solution durable

au conflit ».

La motion rappelle également l'implication du polsario dans de graves violations des droits humains qui constituent des menaces pour la sécurité régionale et internationale, ajoutant que divers rapports de groupes de réflexion internationaux ont mis en garde contre les tentatives de l'axe Téhéran-Hezbollah-polsario de déstabiliser l'Afrique du Nord et le Maghreb par l'infiltration idéologique, le financement d'activités radicales et la prolifération d'armes dans la région, ce qui met en danger la sécurité des pays partenaires du Pérou, comme le Maroc, et affecterait la stabilité de la Méditerranée.

La motion estime enfin que le Pérou doit réaffirmer son engagement en faveur du droit international, de la paix, de la sécurité et des droits de l'Homme, et rejeter toute forme de terrorisme, de violence et d'activités illicites promues par des acteurs non étatiques qui compromettent la stabilité.

La motion adoptée ce lundi est la deuxième du genre éternisée par le Congrès péruvien en 2025 pour exprimer son soutien ferme au plan d'autonomie pour le Sahara et à la souveraineté marocaine sur les provinces du Sud.

L'adoption de cette motion par le Congrès péruvien intervient dans le sillage de la dynamique internationale croissante en faveur de l'Initiative marocaine pour le Sahara.

Elle constitue un signal fort de la part de l'institution législative péruvienne et une contribution significative aux efforts internationaux visant à parvenir à une solution politique réaliste, juste et durable à ce différend artificiel qui dure depuis plusieurs décennies.

## La session ordinaire du baccalauréat s'est déroulée dans de bonnes conditions

La session ordinaire de l'examen national unifié du baccalauréat 2025, qui a eu lieu du 29 au 31 mai dernier, s'est déroulée dans de bonnes conditions et dans un climat positif, a indiqué, lundi, le ministre de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports. Cette session a été marquée par l'engagement sérieux et responsable de tous les acteurs et intervenants dans la mise en œuvre des mesures organisationnelles, administratives, pédagogiques et logistiques adoptées, ce qui a largement contribué au succès de cet événement national important, souligne le ministre dans un communiqué.

443.769 candidats ont passé ces épreuves, avec un taux de participation de 96,9% pour les candidats scolarisés et de 63,6% pour les candidats libres, ajoute la même source, expliquant que ces taux reflètent une forte participation aux épreuves de cette session par rapport aux précédentes dans les deux catégories.

A l'instar des années antérieures, des mesures de lutte contre la fraude ont été mises en œuvre, ce qui a permis de constater 2.769 cas de fraude, en hausse de 12% par rapport à la session 2024, relève le ministre, ajoutant que des procès-verbaux sur ces cas ont été établis et seront soumis

aux commissions régionales compétentes afin de décider des sanctions disciplinaires qui s'imposent conformément à la loi 02.13 relative à la répression de la fraude aux examens scolaires.

L'opération de correction des épreuves a commencé dans les 310 centres de correction, avec la participation d'environ 43.000 enseignants qui ont été mobilisés pour mener à bien ce processus, à la suite duquel les délibérations auront lieu le 13 juin, avant d'annoncer les résultats le 14 juin.

Le ministère a félicité toutes les femmes et tous les hommes de l'éducation et l'ensemble du personnel administratif qui ont veillé à ce que cette échéance soit organisée dans de bonnes conditions, saluant la forte mobilisation des partenaires du système éducatif et le grand soutien qualitatif dont il a bénéficié de la part des autorités judiciaires compétentes, des autorités sécuritaires et locales, ainsi que de la part des médias.

Le ministère a également salué la forte implication des parents et des tuteurs dans cette étape importante du parcours éducatif de leurs enfants, appelant tous les intervenants à poursuivre la mobilisation et l'engagement afin d'assurer le succès des prochaines étapes de cette importante échéance.

## Le nouveau Programme de transport urbain par bus couvrira 84 villes et agglomérations urbaines

Le nouveau programme de transport urbain par bus (2025-2029) couvrira 84 villes et agglomérations urbaines, a indiqué, lundi à la Chambre des représentants, le ministre de l'Intérieur, Abdelouafi Lafiti.

Dans sa première phase, ce programme national concerne 37 autorités délégataires, 18 communes, 12 établissements de coopération intercommunale et 7 groupements de collectivités territoriales, a précisé le ministre lors de la séance hebdomadaire des questions orales à la Chambre des représentants.

Il a fait savoir que le coût total des investissements alloués à ce programme s'élève à 11 milliards de dirhams (MMDH), expliquant que ce budget est destiné à financer l'acquisition de 3.746 autobus, la mise en place de systèmes de billetterie, d'assistance à l'exploitation, d'information voyageurs, et enfin la construction d'infrastructures telles que les parkings, les arrêts de bus, la signalétique et les centres de maintenance.

"Ce nouveau modèle de gestion du transport en commun se veut en rupture totale avec les anciennes expériences dans le secteur du transport urbain", a fait observer le ministre, précisant que trois principes guident

sa mise en œuvre : la séparation entre l'investissement et l'exploitation, la prise en charge intégrale de tous les investissements par les autorités délégataires et l'adoption de nouveaux outils de suivi et de contrôle des contrats d'exploitation.

Le responsable a indiqué que le financement repose, quant à lui, sur un modèle tripartite : un tiers sera assuré par les régions, les deux tiers restants étant couverts par le Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier, notant que les contributions conjuguées des ministères de l'Intérieur et des Finances à ce fonds ont été revues à la hausse, passant de 1 à 1,5 MMDH, portant l'enveloppe annuelle globale de 2 à 3 MMDH.

La mise en œuvre du programme se fera progressivement sur trois phases, a précisé M. Lafiti, expliquant que la première phase, qui concerne 6 autorités délégataires couvrant 23 villes et agglomérations urbaines, a démarré par le lancement des appels d'offres pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, notamment à Marrakech, Tanger, Tétouan, Agadir, Benslimane et Fès.

Les bureaux d'études ont déjà été désignés pour Marra-

kech, Tanger, Agadir et Tétouan, a-t-il poursuivi, ajoutant que les appels d'offres ont également été lancés pour l'acquisition de 1317 autobus par les sociétés de développement locales concernées.

Le ministre a, à cet égard, relevé que les marchés de 968 véhicules ont été attribués, tandis que ceux des 349 restants feront l'objet d'un nouveau lancement, faute d'offres recevables ou conformes aux exigences techniques.

Des appels d'offres sont aussi en cours pour les systèmes de billetterie et d'aide à l'exploitation, a-t-il fait savoir, relevant que la liste des entreprises sélectionnées sera annoncée avant le 15 courant.

Abordant la deuxième phase, il a indiqué qu'elle portera sur 18 autorités délégataires et couvrira 24 villes et agglomérations urbaines, notant qu'elle prévoit la préparation des appels d'offres pour l'achat de 827 autobus et des systèmes de gestion ainsi que l'identification des futurs gestionnaires.

Et d'ajouter que la troisième phase s'étendra à 13 autorités délégataires et couvrira 37 nouvelles villes et agglomérations urbaines, selon un calendrier lié à l'expiration des contrats actuellement en vigueur.

## Compétences marocaines en France

# Le retour au Royaume séduit de plus en plus

Enhardis par la dynamique de développement et de transformation majeure que connaît le Royaume, de nombreux cadres marocains installés en France manifestent une volonté ardente de retour au pays.

Cet engouement pour le Maroc s'inscrit dans un contexte marqué par l'émergence de projets structurants à l'échelle nationale, la consolidation de l'attractivité économique du pays, et l'affirmation d'un positionnement stratégique sur les plans continental et international, grâce à la vision éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, porteur d'un développement inclusif à grands desseins, ainsi qu'à la Haute sollicitude dont le Souverain ne cesse d'entourer la communauté marocaine à l'étranger.

Les indicateurs se multiplient : participation accrue aux forums spécialisés, sollicitations régulières d'associations professionnelles, demandes d'informations sur les dispositifs de retour. Autant de signaux qui traduisent une orientation nette au sein d'une diaspora hautement qualifiée, désireuse de s'impliquer dans le développement du pays.

"LGV Kénitra-Agadir, Stade Hassan II, Hydrogène vert, Station de dessalement, Ports Nador West Med & Dakhla Atlantique, Tour Mohammed VI, CHU, Barrages stratégiques... autant de projets qui suscitent l'intérêt de nos Marocains du monde", a fait observer, à la MAP, Karim Basrire, membre de l'Association "Maroc Entrepreneurs", basée à Paris.

"Nous constatons un engouement sans précédent qui se reflète par l'afflux lors des différents forums, réunions ou conférences dédiés aux MRE mais aussi par les demandes quotidiennes d'informations", a-t-il enchaîné.

Avec un profil qui a beaucoup changé au fil des générations, "notre communauté est aujourd'hui marquée par une montée en puissance de nouvelles générations de jeunes, formées, de plus en plus féminisées et à vocation internationale", a fait remarquer M. Basrire, avant d'affirmer qu'une telle évolution constitue "un véritable atout pour notre pays".

"Le Maroc attire de plus en plus, grâce à une qualité de vie supérieure, des salaires très attractifs et un rapport niveau de vie-salaire particulièrement favorable", a indiqué, de son côté, Malak Komairi, présidente du Forum Horizons Maroc (FHM) de Paris, un rendez-vous incontournable pour l'emploi dans le Royaume.

En parallèle, l'expansion du Maroc et son ouverture à l'international, en particulier vers l'Afrique renforcent son attrait, a affirmé, dans une déclaration à la MAP, la présidente du Forum, qui a attiré plus de 5000 intéressés cette année, faisant observer que ces atouts font du Royaume une destination extrêmement séduisante, tant pour les Marocains souhaitant s'y installer durablement que pour les étrangers en quête de nouvelles opportunités.

Le contexte mondial, conjugué à la montée en puissance de secteurs clés au Maroc, offre aujourd'hui un cadre favorable à leur re-

tour, a soutenu Mme Komairi.

En effet, le Royaume multiplie les initiatives pour faciliter cette mobilisation, notamment le Programme national d'appui à la recherche, au développement et à l'innovation (PNARDI 2025-2028), qui prévoit un volet spécifique dédié à la valorisation des compétences marocaines à l'étranger, notamment les chercheurs. Des dispositifs institutionnels et financiers (Charte de l'investissement, MDM Tamwil, MDM Invest, CRI...) ont également été mis en place pour accompagner l'installation de porteurs de projets.

D'après Ali Mehrez, chargé de mission à l'Agence marocaine de développement des investissements et des exportations (AMDIE), "le contexte actuel est particulièrement favorable pour l'engagement économique et l'entrepreneuriat de la diaspora marocaine, et ce pour au moins trois raisons essentielles".

"D'abord, l'économie marocaine est aujourd'hui, grâce à la vision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, un véritable chantier à ciel ouvert. Le second facteur propice à l'investissement des Marocains du monde tient à la mobilisation de tout l'écosystème institutionnel en faveur de l'investissement en général, et de celui de la diaspora marocaine en particulier.

Le troisième facteur relève de la diaspora elle-même, a précisé M. Mehrez, mettant en avant "la véritable dynamique entrepreneuriale orientée vers le Maroc, chez nos compatriotes installés à l'étranger".

Ce cadre incitatif encourage ainsi de nombreux profils à franchir le pas. Parmi eux, Sara El Idrissi, ingénieure en logistique, qui prépare actuellement son retour au Maroc après huit années passées dans un groupe international basé en Ile-de-France. Diplômes et expériences en main, elle s'apprête à rejoindre une entreprise installée dans la zone industrielle de Tanger Med.

"Le Maroc est aujourd'hui un hub logistique de référence en Afrique et en Méditerranée. L'essor continu de Tanger Med, les infrastructures de classe mondiale et les perspectives d'innovation dans le secteur m'ont incitée à revenir pour contribuer à cette dynamique", explique-t-elle à la MAP.

"A cela s'ajoutent un cadre de vie agréable, un climat doux ainsi que la possibilité d'être entourée de ma famille, autant d'atouts qui renforcent mon choix de m'installer durablement au pays", a-t-elle poursuivi.

L'organisation d'événements internationaux d'envergure, tels que la CAN 2025 et la Coupe du monde 2030, joue également un rôle de catalyseur.

Pour M. Basrire, spécialisé dans l'accompagnement de projets de création d'entreprises et dans le développement commercial et le conseil, "le Momentum Maroc auquel nous assistons avec l'organisation de ces rendez-vous mondiaux constitue un puissant catalyseur d'attractivité auprès de nos talents marocains à l'international".

Par Maria Mouatadid (MAP)



### Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2							■			
3					■					
4				■						■
5										
6	■		■		■				■	
7							■			
8				■						
9								■		
10		■								

**HORIZONTALEMENT**

- 1- Il fait une semaine
- 2- Vif - Mauvais service
- 3- Asséchée - Gisement
- 4- Tunique de l'œil - Ville de France
- 5- Informer
- 6- Personnel
- 7- Couchés - Lentille
- 8- Boucha - Qui a de gros os
- 9- Vigueur - Préposition
- 10- Sélénium - Binaires

**VERTICALEMENT**

- 1- Temps de débauche
- 2- Disciple - Notre satellite
- 3- Durabilité
- 4- Classés - Passé l'heure
- 5- Saison - Première épouse - Début de guerre
- 6- Eclot - Indicateur - Don de ver
- 7- Sorcier - Humour
- 8- Insulaires
- 9- Cervidé - Difficile
- 10- Forme d'être - Malignes

### Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	P	L	A	N	E	T	A	I	R	E
2	R	E	S	I	D	E	N	T	■	M
3	O	V	E	■	E	N	S	I	L	E
4	P	A	R	E	N	T	■	N	E	T
5	R	I	■	S	T	E	L	E	■	T
6	E	N	■	P	E	R	O	R	E	R
7	M	■	L	E	S	■	R	A	S	E
8	E	P	A	R	■	E	D	I	T	■
9	N	I	V	E	A	U	■	R	E	A
10	T	E	E	■	S	E	M	E	R	A

### Grilles de sudoku

Facile					Moyen				
2	4	7		1	3				
	5	3			4	7		2	
	6				9	3			
8						6			
6	3	9				1	7	5	
		4						8	
		6	4					3	
4		2	3			9	8		
			8	7		4	2	6	
Difficile					Expert				
7	2	8							
		9		5					
8				6		2	1		
			5	7		6	9		
1									5
	4	6		3	9				
	7	5		4					6
				9		5			
					5	9	8		
7	4	3	8						5
6						7	4	8	
9									1
8			9		1				2
	3								7
	5	2	1						9
7			3	6	1				5

### Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

### Solution sudoku d'hier

Facile					Moyen				
8	1	3	2	9	5	6	7	4	
7	4	9	3	6	1	8	2	5	
6	5	2	7	8	4	3	1	9	
2	9	7	8	4	3	1	5	6	
4	3	8	1	5	6	7	9	2	
5	6	1	9	7	2	4	8	3	
9	2	6	4	1	8	5	3	7	
3	8	4	5	2	7	9	6	1	
1	7	5	6	3	9	2	4	8	
Difficile					Expert				
2	3	7	9	1	8	6	4	5	
4	1	9	5	3	6	7	8	2	
5	8	6	7	4	2	9	1	3	
8	7	2	3	9	5	1	6	4	
1	6	3	4	8	7	2	5	9	
9	4	5	2	6	1	8	3	7	
3	9	1	6	2	4	5	7	8	
7	2	8	1	5	3	4	9	6	
6	5	4	8	7	9	3	2	1	
8	9	4	5	6	3	7	1	2	
3	7	5	2	1	8	6	4	9	
6	2	1	9	4	7	8	5	3	
9	8	3	7	5	2	1	6	4	
1	5	6	8	9	4	2	3	7	
2	4	7	6	3	1	5	9	8	
5	6	8	4	7	9	3	2	1	
4	3	2	1	8	6	9	7	5	
7	1	9	3	2	5	4	8	6	

# Economie

## Transport ferroviaire L'ONCF met en place un dispositif spécial "Aïd Al-Adha" 1446

L'Office national des chemins de fer (ONCF), à l'occasion de l'Aïd Al-Adha 1446, et en prévision de l'importante affluence de voyageurs que connaît habituellement cette période, a mis en place, du vendredi 30 mai au dimanche 15 juin, un dispositif "Spécial Aïd Al-Adha".

Ce dispositif, qui vise à garantir aux passagers des déplacements dans les meilleures conditions de confort, de fluidité et de sécurité, prévoit la programmation de trains supplémentaires, portant l'offre à environ 237 trains par jour, avec un renforcement ciblé sur les destinations les plus sollicitées, indique l'ONCF dans un communiqué.

Pour le train "Al Boraq", il s'agit de la mise en place d'une cadence horaire de 6h à 22h (hormis 13h) reliant Tanger à Kénitra, Rabat et Casablanca durant les jours de forte affluence avec un accroissement de la capacité des places offertes sur les créneaux les plus sollicités, rapporte la MAP.

Concernant le train "Al Atlas", l'ONCF renforce les capacités des trains, avec une programmation de trains supplémentaires sur les principaux axes du réseau ferroviaire Marrakech-Casa-Fès, Oujda, Nador, Khouribga et Safi.

Ce nouveau plan de transport prévoit également le renforcement des équipes d'accueil et d'orientation en gares et à bord des trains, ainsi que la mobilisation des équipes techniques 24h/24 et 7j/7, pour garantir le bon déroulement du trafic.

En cette période de forte affluence, l'ONCF recommande à ses clients d'anticiper l'achat des tickets de train et de privilégier la formule aller-retour afin d'éviter les files d'attente en gares et de garantir une place assise à bord.

Les billets sont disponibles via les différents canaux de vente ONCF (guichets ou au niveau des distributeurs automatiques de tickets au niveau des gares ; en ligne sur le site marchand "www.oncf-voyages.ma", via l'application mobile "ONCF VOYAGES", ou auprès des agences partenaires de la vente de proximité (Cash Plus, Barid Cash et Tasshilat).

Pour toute information relative au dispositif spécial "Aïd Al-Adha", l'ONCF invite ses clients à se renseigner régulièrement à travers ses différents canaux officiels de communication (le site marchand "www.oncf-voyages.ma"; le Centre de Relations Clients 2255 (coût de la communication locale); l'application "ONCF TRAFIC" pour s'informer sur la situation du trafic en temps réel; le chatbot M'ONCF au 06 67 65 22 55).

## Tanger et Valence explorent de nouvelles dynamiques de partenariat économique et commercial

Un forum entrepreneurial réunissant les membres d'une délégation économique et institutionnelle de la région espagnole de Valence (sud-est de l'Espagne) et leurs homologues de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma s'est tenu, lundi à Tanger, en vue d'explorer les opportunités de renforcement de la coopération et de développement de partenariats économiques et commerciaux entre les deux parties.

Ce forum s'inscrit dans le cadre d'une mission qu'a effectuée, les 2 et 3 juin à Tanger, une délégation économique de la région de Valence, à l'initiative du Conseil des Chambres de commerce de la région de Valence, de la Chambre de commerce, d'industrie et de services (CCIS) de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et du consulat général du Royaume à Valence, dans le but de promouvoir les échanges bilatéraux et identifier de nouvelles opportunités de partenariat et d'investissement.

Intervenant à cette occasion, le président de la CCIS, Abdellatif Afailal, a souligné que cette mission témoigne de la profondeur et de la solidité des relations entre le Maroc et l'Espagne, ainsi que de la volonté commune de développer les échanges entre les régions de Tanger et de Valence, en vue d'établir "un partenariat innovant et fructueux entre les entreprises des deux régions".

Il a noté que l'analyse du volume des échanges bilatéraux entre la région de Valence et le Maroc, notamment la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, met en évidence

*Le volume des échanges commerciaux entre la région espagnole et le Maroc a dépassé 1,2 milliard de dollars en 2024*



la complémentarité et le potentiel important de développement du partenariat dans des secteurs économiques prometteurs, soulignant qu'il s'agit d'une opportunité pour renforcer les liens de coopération, de convergence économique et de développement, au service du développement durable et de la dynamique des relations entre les deux pays, rapporte la MAP.

Pour sa part, la conseillère régionale chargée de l'innovation et de l'industrie, Marian Cano, a mis en avant la proximité géographique entre les régions de Tanger et de Valence, qui disposent d'importantes infrastructures portuaires, ce qui constitue un facteur stratégique devant renforcer les relations économiques et entrepreneuriales, et impulser une nouvelle dynamique aux échanges bilatéraux, notant que le Maroc représente une porte d'entrée clé pour les entreprises valenciennoises vers le marché africain.

Mme Cano a relevé que le volume des échanges commerciaux entre Valence et le Maroc a dépassé 1,2 milliard de dollars en 2024, soulignant que le Maroc est le premier partenaire économique en Afrique, en s'accaparant environ 39% des exportations de Valence vers le continent.

Elle a, à cet égard, affirmé que cette visite vise à renforcer ces relations distinguées,

à promouvoir les investissements et à explorer les opportunités de coopération et de partenariat.

De son côté, le président du Conseil des Chambres de commerce de la région de Valence, José Vicente Morata, a indiqué que les dirigeants européens sont de plus en plus conscients que l'avenir industriel devrait passer par l'Espagne et le Maroc, ajoutant que les régions de Valence et de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma regorgent d'énormes potentialités les plaçant au cœur de cet avenir, ce qui nécessite l'établissement de partenariats pour renforcer l'intégration et la coopération.

Quant au directeur général du Centre régional d'investissement (CRI) de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, Yassine Tazi, il a mis en lumière les potentialités dont regorge la région et sa proximité géographique avec l'Espagne et l'Europe, ainsi que ses infrastructures de classe mondiale et les mesures incitatives mises en place pour encourager les investissements nationaux et étrangers, mettant l'accent sur les spécificités du pôle industriel de la région, la disponibilité d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, les faibles coûts de production et la maturité de l'écosystème d'investissement.

Ce forum a réuni de nombreux acteurs économiques marocains et espagnols, des

hommes d'affaires, des responsables des Chambres professionnelles régionales et des représentants d'associations économiques sectorielles.

Au cours de cette mission, la délégation espagnole, composée de représentants d'institutions publiques et d'entreprises opérant dans des secteurs stratégiques, tels que l'agroalimentaire, le textile, les infrastructures touristiques et sportives, la construction, le transport et les services financiers, ainsi que les présidents des Chambres de commerce de Valence, Alicante, Orihuela et Alcoy, a tenu une série de rencontres avec des responsables institutionnels, des chefs d'entreprise ainsi que des acteurs économiques locaux, pour la présentation des stratégies de développement régionales et l'instauration d'un dialogue constructif entre opérateurs économiques.

Une visite au port Tanger Med, l'un des plus grands hubs logistiques d'Afrique et de la Méditerranée, figurait aussi au programme, avec pour objectif de donner aux membres de la délégation un aperçu sur les capacités infrastructurelles et les avantages compétitifs de la région.

## Pêche maritime : Levée de l'interdiction sur le ramassage et la commercialisation du vernis collecté au niveau de Targha-Chmaâla, d'Amtar Est-Jebha et de Jnane Niche-Amtar Ouest

Le secrétariat d'Etat chargé de la pêche maritime a annoncé, lundi, la levée de l'interdiction sur le ramassage et la commercialisation du vernis collecté au niveau des zones conchylicoles classées Targha-Chmaâla, Amtar Est-Jebha et Jnane Niche-Amtar Ouest, relevant de la région de Tétouan/Chefchaouen.

"Le Comité technique chargé du suivi du milieu marin et des produits conchylicoles, a examiné les

résultats d'analyses effectuées par l'Institut national de recherche halieutique (INRH) au niveau des zones conchylicoles classées Targha-Chmaâla, Amtar Est-Jebha et Jnane Niche-Amtar Ouest (région de Tétouan/Chefchaouen)", indique le secrétariat d'Etat dans un communiqué, précisant que ces résultats ont montré une stabilité du milieu et une purification totale du vernis au niveau de ces zones.

Par ailleurs, il est recommandé aux consommateurs de ne s'approvisionner qu'en produits conditionnés, portant les étiquettes sanitaires d'identification et commercialisés dans les points de vente autorisés (marchés officiels), selon la même source.

Les produits conchylicoles colportés ou vendus en vrac ne présentent aucune garantie de salubrité et constituent un danger pour la santé publique.

### Commerce et investissement

## Le Maroc, un partenaire de plus en plus important pour le Royaume-Uni

Le ministère britannique des Affaires étrangères (FCDO) a souligné, lundi, la détermination du Royaume-Uni à renforcer davantage les relations économiques avec le Maroc, «un partenaire de plus en plus important en matière de commerce et d'investissement».

La visite effectuée à Rabat par le ministre des Affaires étrangères, David Lammy, a été l'occasion de conclure une série d'accords ambitieux visant à approfondir la coopération économique entre les deux pays, alors que les échanges bilatéraux dépassent déjà les 4 milliards de livres sterling par an, a dit le FCDO dans un communiqué.

Selon M. Lammy, cité dans le document, le déplacement à Rabat avait pour objectif de favoriser de nouvelles relations commerciales entre le Royaume-Uni et le Maroc, affirmant que la croissance et la prospérité formeront la base des relations de Londres avec Rabat.

Pour sa part, le ministre d'Etat chargé du commerce, Douglas Alexander, a indiqué que le Maroc est «un partenaire commercial et d'investissement de plus en plus important pour le Royaume-Uni», rapporte la MAP.

Rappelant que la croissance économique reste la priorité du gouvernement britannique, M.

Alexander a assuré que le renforcement des relations avec des pays comme le Maroc ouvrira la voie à de nouvelles opportunités, soutenant les entreprises britanniques et créant des emplois.

Cette dynamique s'est traduite par l'annonce d'une série d'accords bilatéraux destinés à renforcer la collaboration dans plusieurs secteurs stratégiques, notamment l'eau, les infrastructures portuaires, la logistique intelligente et les technologies vertes.

A titre d'exemple, le FCDO a mentionné un accord de coopération d'une valeur de 200 millions de livres destiné à promouvoir l'expertise britan-

nique en matière de gestion durable de l'eau et de développement d'infrastructures portuaires modernes.

Le domaine du sport constitue également un axe central de cette coopération, notamment dans le cadre des préparatifs de la Coupe du monde de football 2030. Dans ce sens, le Royaume-Uni entend contribuer au développement d'infrastructures sportives durables au Maroc.

Par ailleurs, le FCDO a fait état d'une «coopération plus étroite» entre le Royaume-Uni et le Maroc sur les questions de la migration et de la lutte contre le terrorisme, ainsi que d'un engagement commun à faire face à

la pénurie d'eau et au changement climatique, en vue de renforcer la sécurité et de favoriser une croissance verte partagée.

La visite du chef de la diplomatie britannique s'inscrit dans le programme gouvernemental de redynamisation des relations avec les pays africains, fondé sur une approche réaliste et progressiste.

Il s'agit d'établir de véritables partenariats reposant sur le respect mutuel dans des domaines clés tels que le commerce, l'investissement, la sécurité et la lutte contre les causes profondes de l'immigration clandestine, souligne le ministère.

## Les professionnels marocains et mauritaniens de la pêche s'engagent pour une gestion durable des stocks partagés de petits pélagiques

La Confédération marocaine des armateurs industriels de la pêche pélagique (COMAIP) et la Fédération nationale de la pêche (FNP) de Mauritanie ont réaffirmé, lundi à Dakhla, leur engagement commun en faveur d'une gestion durable et concertée des stocks partagés de petits pélagiques.

Organisée sous le thème "Agir ensemble pour demain : l'engagement professionnel pour une gestion durable", cette rencontre de deux jours durant s'inscrit dans la continuité de la Déclaration d'intention signée à Agadir en février dernier et vient renforcer l'Accord de coopération en matière de pêche entre le Royaume du Maroc et la République islamique de Mauritanie.

Ainsi, les débats ont mis en lumière l'importance stratégique de ces ressources halieutiques pour la sécurité alimentaire, le développement socio-économique et l'équilibre écologique des deux pays et de la région.

Réaffirmant leur volonté de concrétiser les objectifs fixés par l'accord

bilatéral, les deux organisations professionnelles ont souligné la nécessité d'une gestion écosystémique, fondée sur les meilleures données scientifiques disponibles et conforme aux recommandations internationales, notamment la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) et le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable, rapporte la MAP.

S'exprimant à cette occasion, le président de la FNP de Mauritanie, Yahefhdou Elbechir, a souligné que le secteur de la pêche revêt une importance stratégique indéniable pour les économies des deux pays.

Cette rencontre, a-t-il poursuivi, vise à poser ensemble les fondements d'une coopération solide, notant que son pays compte fortement sur l'expertise et les compétences du Maroc en la matière, en faveur d'une réussite partagée.

Pour sa part, le président de la COMAIP, Mohamed Lamine Hormatalah, a indiqué dans une déclaration à

la presse que cette rencontre revêt une importance majeure, en ce sens qu'elle vise à renforcer la coopération autour d'enjeux communs, insistant sur la nécessité de coordonner les efforts entre les différents acteurs des deux pays pour assurer la pérennité des ressources au bénéfice des générations futures.

De son côté, le secrétaire général de la FNP, Mohamed Mahmoud Sadegh, a mis en exergue l'importance de cette rencontre de concertation entre les professionnels de la pêche des deux pays, susceptible de mener une réflexion sur des politiques de pêche rationnelle.

Dans la même lignée, l'expert senior en gouvernance et économie bleue, Amadou Tall, a relevé que cette initiative s'inscrit dans la continuité d'une coopération institutionnelle exemplaire entre les deux pays, qui inspire aujourd'hui les professionnels à construire un partenariat solide conformément aux normes internationales.

De son côté, le vice-président de la COMAIP, Mohammed Zebdi, a estimé que cette rencontre constitue un signal d'alerte sur les défis environnementaux, climatiques et humains que traverse le secteur de la pêche maritime, appelant à une prise de conscience collective.

Face aux pressions exercées sur les écosystèmes halieutiques, les deux parties ont mis en lumière l'urgence de renforcer les mécanismes de contrôle et de traçabilité, tout en soulignant le potentiel d'une coopération accrue entre les deux organisations pour influencer les politiques de gestion, promouvoir des pratiques durables et compléter les efforts gouvernementaux.

A cet effet, la COMAIP et la FNP ont annoncé la création d'un Comité conjoint chargé de faciliter l'échange d'informations scientifiques, techniques et économiques, de proposer des mesures de gestion harmonisées et de promouvoir les pratiques de pêche responsable.

## Le FIFM reconduit son Atelier d'initiation et de perfectionnement à la critique de cinéma pour les journalistes

La Fondation du Festival international du film de Marrakech (FIFM) a annoncé une nouvelle session de son atelier d'initiation et de perfectionnement à la critique de cinéma à destination des journalistes, prévue les 15 et 16 juillet à Casablanca.

Après le succès confirmé des deux premières éditions organisées en 2024, ce troisième rendez-vous réunira, comme lors de la première édition, des journalistes en activité au Maroc, spécialisés en culture et en cinéma, a indiqué la Fondation dans un communiqué.

Dans la lignée des différentes actions menées par la Fondation en vue de soutenir le renforcement de l'action professionnelle dans le secteur du cinéma, cet atelier offre aux journalistes en activité un cadre stimulant pour développer leurs outils d'analyse, de réflexion et d'écriture, a ajouté la même source.

L'atelier sera de nouveau animé par Charles Tesson, personnalité bien connue des cinéphiles, a-t-on précisé. Ancien rédacteur en chef des Cahiers du cinéma (1998-2003), il a été délégué général de la Semaine de la critique au Festival de Cannes de 2012 à 2021. Professeur d'histoire du cinéma à la Sorbonne Nouvelle (Paris III), il est également l'auteur de plusieurs ouvrages de référence sur le cinéma : *Satyajit Ray* (1992), *Luis Buñuel* (1995), *Théâtre et cinéma* (2007), *Akira Kurosawa* (2008), entre autres.

Le programme de l'atelier se déroulera sur deux journées, la première sera axée sur "La fonction critique : Histoire de la critique, éthique, rôle de la critique, fonction critique. À quoi ça sert ? et "L'exercice critique : analyse de textes critiques sur un film", tandis que la deuxième journée sera consacrée à la "Projection d'un long-métrage suivie d'une discussion : méthodologie de l'analyse filmique en vue de la production d'un texte critique" et à la "Méthodologie de l'entretien", en plus d'un atelier d'écriture.

Prévu gratuitement avec un nombre de places limitées, l'Atelier sera



animé en français et en arabe (avec traduction simultanée), a relevé la Fondation, notant que les journalistes souhaitant participer doivent être en activité au Maroc et titulaires d'une carte de presse.

Les participants seront sélectionnés à l'issue d'un appel à candidatures qui sera clôturé le 25 juin prochain, a-t-on signalé, précisant que les candidats sont invités à se rendre sur le site web du festival pour prendre connaissance des critères de participation : <https://marrakech-festival.com/>.

La première édition, organisée en juillet 2024 à Casablanca, avait réuni 15 journalistes issus de différents médias et permis d'initier les participants aux enjeux et aux pratiques critiques à travers des exercices concrets : analyse filmique, rédaction de textes, préparation d'entretiens.

En décembre dernier, la deuxième session, organisée pendant le Festival à Marrakech, s'est adressée à un public d'étudiants en journalisme et en cinéma, relève la même source, ajoutant qu'elle a confirmé l'intérêt d'un espace de réflexion, de transmission et de mise en pratique autour du regard critique sur les œuvres.

### Le critique marocain Hamid El Hamdani remporte le 19e Prix culturel Sultan Bin Ali Al Owais

Le critique marocain Hamid El Hamdani a remporté la 19e édition du Prix culturel Sultan Bin Ali Al Owais, dans la catégorie "Etudes littéraires et critiques", a annoncé le secrétariat général de la Fondation du prix.

S'exprimant à cette occasion, le secrétaire général de la Fondation Sultan Bin Ali Al Owais, Abdelhamid Ahmed, a indiqué que Hamid El Hamdani s'est vu décerner ce prix en reconnaissance de sa rigueur méthodologique, de son savoir et de son vaste projet entamé dans les années 70 en vue de renforcer la dynamique de dialogue intellectuel entre les mondes arabe et occidental.

Dans la catégorie "Poésie", le prix a été attribué au poète irakien Hamid Said, tandis que sa concitoyenne Inaam Kachachi a remporté le prix du récit et roman-théâtre. Le prix des études humaines et prospectives a, quant à lui, été décerné au chercheur tunisien Abdeljelil Temimi.

Le jury a retenu cette sélection d'écrivains et de penseurs arabes pour l'excellence de leurs travaux, qui ont contribué au développement de la littérature et de la culture dans le monde arabe, a souligné M. Ahmed.

Le nombre de candidatures soumises pour l'ensemble des catégories de cette édition s'est élevé à 1.940. Décerné tous les deux ans, ce prix vise à récompenser et encourager les écrivains, intellectuels et chercheurs arabes.

## 6<sup>ème</sup> édition du Festival du film arabe de Casablanca

La capitale économique du Royaume accueillera, du 13 au 20 juin, la 6<sup>ème</sup> édition du Festival du film arabe de Casablanca, ont annoncé jeudi les organisateurs dans un communiqué.

Cette nouvelle édition sera marquée par l'hommage rendu à deux grandes figures du cinéma arabe, à savoir l'acteur égyptien Ahmed Helmy, considéré comme l'un des visages emblématiques du 7<sup>art</sup> grâce à ses performances remarquées au théâtre, à la télévision et au cinéma, ainsi que l'artiste marocain Younes Megri, membre du célèbre groupe "Les Frères Megri", et l'un des noms les plus brillants du

paysage cinématographique marocain de ces dernières années.

Organisé par l'Association Imtidad pour la culture et le développement, en partenariat avec le Conseil de la ville de Casablanca et le Centre cinématographique marocain (CCM), le festival a accueilli, lors de ses précédentes éditions, une pléiade de stars du cinéma arabe, parmi lesquelles le réalisateur Khairy Beshara, les acteurs Dalia El Behairy, Fadi Abi Samra, Carmen Lebbos, le cinéaste tunisien Ridha Behi, ainsi que les comédiens Dawood Hussain, Hany Ramzy, et Khaled El Sawy, entre autres.



Festival du cinéma et de l'immigration d'Utrecht

## Le film marocain "Pourquoi..?" remporte le Grand Prix

Le court-métrage "Pourquoi..?", du réalisateur marocain Noureddine El Alaoui, a remporté le Grand Prix de la 5<sup>ème</sup> édition du Festival international du cinéma et de l'immigration d'Utrecht (Pays-Bas), qui s'est déroulée cette fin de semaine avec une forte participation marocaine.

Ce film a également remporté le prix de la meilleure interprétation féminine, attribué à l'actrice marocaine Fatima Bouchan, lors de cet événement organisé par la Fondation "Taouassoul" pour la culture et les médias, avec le soutien notamment du Centre cinématographique marocain, de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger et du consulat général du Maroc à Utrecht.

De son côté, le réalisateur tunisien Samir Harbaoui a décroché le prix de la meilleure réalisation pour son court-métrage "Mandat", alors que le film palestinien "Khaled and Nema" du réalisateur Sohail Dahdal a été récompensé par le prix du meilleur scénario et celui de la meilleure interprétation masculine, revenu à l'acteur Oday Al-Saeedi. Au total, 13 courts-métrages étaient en lice pour les prix de ce festival, représentant le Maroc, la Palestine (invitée d'honneur), la Tunisie, l'Égypte, la Jordanie, la Syrie, la France, la Bel-



gique et les Pays-Bas.

Dans son discours de clôture de cette édition, le directeur du festival, Benyounes Bahkani, a indiqué que ce festival vise à renforcer les liens et favoriser le dialogue et la rencontre entre les communautés marocaine et arabes installées à l'étranger, ainsi qu'avec les pays d'accueil, notamment

les Pays-Bas, tout en abordant les questions de l'immigration sous un angle artistique et humain.

Selon les organisateurs, cet événement se veut une vitrine annuelle pour les expériences cinématographiques engagées et une occasion de réflexion collective sur les questions de migration et de multiculturalisme.

## Bouillon de culture

### Soutien

Quelque 7,97 millions de dirhams (MDH) ont été alloués au soutien de 90 projets dans les domaines de la musique, de la chanson, des arts de la scène et chorégraphiques au titre de la première session de 2025, a annoncé le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication.

La Commission de soutien aux projets culturels et artistiques, qui s'est réunie du 22 avril au 15 mai derniers, a examiné 315 projets dont 90 ont été sélectionnés pour bénéficier de ce soutien, précise le ministère dans un communiqué.

Il s'agit de 85 projets de production musicale et du chant qui ont bénéficié d'un soutien total de 7,48 MDH, de 3 projets dans le domaine de la promotion et la distribution du produit musical et des chansons (360.000 dirhams) et de 2 projets chorégraphiques et des arts de la scène (130.000 dirhams).

Aucun projet n'a été retenu dans le domaine de la participation aux festivals internationaux de musique et celui des résidences artistiques.

Présidée par Samir Bahajin, la Commission de soutien aux projets culturels et artistiques dans les secteurs de la musique, de la chanson et des arts de la scène et chorégraphiques comprend Najia Lattaoui, Lamiae Azizi, Younes Taleb, Abderahmane El Hafid, Mohamed Damou, Karim Achour, Mohamed Mazouzi et Younes Ghaouti.

## L'influence de Tanger sur la scène artistique marocaine en débat au Festival des trois rives

L'influence de la ville du Détroit sur la scène artistique marocaine a été au centre d'une rencontre organisée, dimanche aux jardins de la Mendoubia à Tanger, en présence d'une pléiade d'universitaires et de personnalités des mondes des arts et de la culture.

Organisée dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> édition du Festival des trois rives "Tanger chante le monde", cette rencontre en plein air a permis aux intervenants de mettre en lumière comment Tanger, ville de rencontres, inspire artistes, peintres et cinéastes.

Intervenant à cette occasion, l'ancien directeur du Musée de l'Institut du monde arabe (IMA), historien de l'art et commissaire d'exposition, Brahim Alaoui, a souligné que Tanger a largement contribué au développement de la sensibilité artistique de l'artiste Mohamed Melehi, chef de file de la modernité au Maroc, qui chérissait cette ville à tel point qu'il avait fini par s'y installer définitivement au début de ce siècle.

"Le séjour de Mohamed Melehi à Tanger ainsi que sa fréquentation des artistes étrangers qui y vivaient, tels que le célèbre Brion Gysin qui l'a amplement

soutenu, lui ont été d'un grand apport", a-t-il relevé, notant que ces rencontres fructueuses ont marqué la carrière artistique de Melehi qui, natif d'Assilah, a choisi d'organiser sa première exposition artistique dans la ville du Détroit.

Une exposition, a-t-il poursuivi, qui fut importante en ce sens que pour la première fois un artiste s'est débarrassé de l'académisme pour exprimer ses sentiments à travers la peinture abstraite et la non-figuration.

Et d'ajouter que c'est également à Tanger que s'est tenu le premier festival de la musique du jazz au Maroc, fruit d'une collaboration entre Melehi, grand mélomane de ce genre musical, et le jazzman Randy Houston, qui s'est installé dans la ville du Détroit à la fin des années 60.

Pour sa part, la critique d'art et commissaire d'exposition, Pascale Le Thorel, a mis l'accent sur le parcours artistique de Yto Barrada, l'artiste franco-marocaine qui représentera la France à la Biennale de Venise en 2026, où des rencontres internationales sur l'art sont prévues.

"Vivant entre la France, le Maroc, no-



tamment Tanger, et les Etats-Unis, Yto Barrada, largement inspirée de la richesse culturelle de la ville du Détroit, a su marquer de son empreinte le domaine de la photographie", a-t-elle fait observer, ajoutant que nombre de ses photographies sont liées à cette ville.

Artiste engagée, a-t-il enchaîné, Yto Barrada pratique une photographie documentaire témoignant de son engagement social, mais qui n'échappe pas à la poésie et à la force visuelle de la baie de Tanger et des couleurs de la Méditerranée.

# Vers un Maroc qui se dépasse

## 2030, l'Appel du Héros Collectif

*Et si le Maroc jouait sa plus grande victoire... sur le terrain du développement ?*

Il y a une équation, simple en apparence, mais vertigineuse dans ses implications. Trois lettres, un éclair dans l'histoire de la pensée :  $E=mc^2$ . Ce n'est pas une formule, c'est une révélation. Celle qui explique que matière et énergie ne sont pas deux entités séparées, mais les deux visages d'une même vibration cosmique. Une masse, si infime soit-elle, recèle une puissance insoupçonnée. Et inversement, l'énergie peut se densifier, s'incarner, devenir matière.

### • La puissance insoupçonnée

Et si cette loi, née dans les abysses de la physique, devenait métaphore sociale? Si nos organisations, entreprises, institutions, nations même, étaient-elles aussi faites de cette matière visible — les infrastructures, les budgets, les protocoles — mais surtout d'une énergie invisible : les récits, les désirs, les engagements, les élans humains? Cette part-là est souvent négligée voire même inutilisée. L'énergie immatérielle. Celle qui fait se lever les corps avant même que l'on donne des ordres. Celle qui fait courir les âmes quand la raison hésite. C'est elle, la vraie puissance.

Chaque individu, lorsqu'il trouve un lieu où il compte, un récit où il existe, devient un héros en puissance. Et quand cette force intime rejoint un élan collectif, naît ce que l'on appelle le héros collectif. Non plus une personne providentielle, mais un "nous" incarné. Une organisation traversée par une volonté partagée. Une institution habitée par une quête commune. Un pays porté par un souffle qui incarne et dépasse les intérêts particuliers. Dans ce monde en mutation, le management stratégique n'est plus un art froid, mécanique. Il devient une narration vivante. Le héros collectif est ce levier invisible mais irrésistible qui fait basculer les inerties, qui relie les peurs à un avenir désirable, qui transforme chaque résistance en étape initiatique. Il ne s'agit plus d'aligner les objectifs sur des tableaux — mais d'aligner les âmes autour d'un destin. De faire de chaque mission un récit où chacun peut dire: "J'y étais, j'ai compté."

### • Cohérence, la force du laser

Comme dans la nature, la lumière diffuse n'éclaire qu'à moitié. Mais qu'elle devienne cohérente, concentrée, vibrante sur une même fréquence, elle devient laser. Le faisceau est alors si précis qu'il coupe l'acier, grave le diamant, transforme la matière. C'est cela, la force du héros collectif : une lumière humaine, alignée, dirigée, rassemblée. Non plus mille volontés éparpillées, mais une volonté commune qui perce les murs de l'impossible.

Mais attention. Le changement, même guidé par le sens, fait peur. Il touche à l'identité. Il ébranle les habitudes. Le récit devient alors un passage obligé. Le voyage initiatique du collectif. Où chaque crise devient une traversée. Où chaque incertitude devient une épreuve fondatrice. Sans récit, les



preuves dispersent. Avec récit, elles unissent. Elles deviennent mémoire. Elles deviennent mythe.

### • Expériences de héros collectif pour la société marocaine

Le héros collectif ne cherche pas l'étoile solitaire. Il allume le feu dans le cœur de chacun. Il fait de l'engagement une énergie diffuse mais constante. Il transforme les spectateurs en acteurs. Et les exécutants en bâtisseurs de sens. Il raconte que tout ce que nous avons traversé — les blocages, les erreurs, les pertes — n'était pas une fin, mais le seuil d'un recommencement.

Regardons notre propre histoire. Le Maroc n'est pas vierge de récits collectifs. Il les a portés haut. Deux fois au moins, le pays s'est levé comme un seul homme. La Révolution du Roi et du Peuple. La Marche Verte. Deux récits où chacun a trouvé une place. Deux élans où le peuple est devenu acteur de son propre destin. Deux moments où le pouvoir n'était pas seulement institutionnel, mais symbolique. Le Roi appelait. Le peuple répondait. Une symphonie nationale. Une épopée paisible.

Lors de la révolution du Roi et du peuple ce que les colons n'avaient pas prévu, c'est qu'en voulant frapper la tête, ils réveilleraient tout le corps. Car le peuple marocain ne vit pas cette destitution comme une défaite, mais comme un appel. Un appel à l'honneur, à la mémoire, à la dignité. Le Roi devenait exilé, mais dans cet exil même, il devint mythe. Un mythe vivant. Un repère. Un point de ralliement. Partout dans le Royaume, les soulèvements éclatent : dans les médinas, les campagnes, les villes ouvrières, les zones rurales. Artisans, commerçants, paysans, femmes, étudiants, ou-

lémas, chefs de tribus et nationalistes se lèvent comme un seul corps. Ils n'attendent pas d'ordre. Ils n'ont pas besoin de discours. Car le sens est clair : ce n'est pas seulement un roi qu'on a exilé, c'est l'âme d'un peuple qu'on a voulu effacer. Les Marocains entrent en résistance. Une résistance multiforme : manifestations, sabotage, refus de collaborer, organisation clandestine. Le Roi, depuis son exil à Madagascar, devient le symbole vivant d'un Maroc libre, d'un pays qui n'a pas vendu son âme. Et chaque action militante devient une brique dans le récit d'un peuple debout.

La Marche Verte, c'est plus qu'un souvenir. C'est un archétype. Une leçon de mobilisation. Une preuve que le mythe peut devenir méthode. Qu'un récit peut changer le cours d'une histoire. 350.000 volontaires, unis par une foi, un sens, une direction. Sans armes. Mais avec une force que nul blindé ne peut contenir : la cohérence d'un peuple qui sait pourquoi il marche.

### • Et si 2030 n'était pas qu'une date au calendrier, une nouvelle marche vers le développement

Et si 2030 n'était pas qu'une date au calendrier? Et si cette Coupe du monde, que tant attendent comme une fête du ballon, devenait bien plus qu'un tournoi, bien plus qu'un trophée, mais un miroir tendu à une nation, toute entière? Un miroir qui renvoie pas seulement l'image de stades flamboyants neufs ou de pelouses bien taillées, mais le reflet d'un peuple en marche, d'une société qui décide, une fois encore, de se lever. Non pour envahir, non pour défilé, mais pour construire. Pour transformer le terrain de jeu en terrain de vie.

Et si 2030 devenait une nouvelle

marche? vers un terrain: celui du développement humain. Vers un Maroc qui gagne autrement, un Maroc qui gagne, oui. Un Maroc qui gagne dans ses écoles, où chaque enfant devient porteur d'avenir, pas juste d'un cartable. Où le savoir n'est plus un privilège, mais un levier. Où les langues se rencontrent sans complexe. Où la curiosité devient un drapeau. Un Maroc qui gagne dans ses hôpitaux, où la douleur n'attend plus qu'on l'écoute. Où l'accès aux soins ne dépend plus d'une carte ou d'un piston. Où la santé devient un droit effectif, pas un vœu pieux. Où la vie est soignée avec dignité, même loin des projecteurs. Où les blouses blanches retrouvent le blanc de l'espoir. Un Maroc qui gagne dans ses quartiers oubliés, ces zones grises où trop souvent l'espoir s'efface sous la poussière. Mais où 2030 peut devenir l'aube d'un urbanisme humain, d'un emploi qui libère, d'une jeunesse qui ne rêve plus d'ailleurs. Où l'on bâtit des ponts entre les esprits, pas uniquement des murs.

2030, ce ne doit pas être une illumination temporaire, mais un laser stratégique. Un pays qui choisit ses cibles, qui concentre ses forces. Qui coupe net dans les racines de la pauvreté : pas avec des slogans, mais avec des politiques cohérentes, continues, courageuses. Qui perce les voiles de la corruption : par la transparence, la reddition des comptes, la mise en lumière des zones d'ombre. Qui éclaire les cœurs étouffés par la résignation : car le plus dur à combattre, ce n'est pas la misère matérielle, mais la pauvreté de l'imaginaire.

Car il est temps de relier les exploits sportifs aux victoires sociales. De transformer les cris de supporters en chants de bâtisseurs. De faire de cette Coupe du monde la coupe du monde intérieur, celle qui se joue dans nos manières de vivre ensemble, d'éduquer, de soigner, d'habiter, de décider. De jouer, enfin, le match du développement. Et de le gagner, non pas aux tirs au but, mais au souffle long de la transformation.

Nous avons déjà marché. Nous avons déjà cru. Pourquoi ne pas croire encore? La révolution du développement intégré est à portée de pas. Il suffit d'un récit. D'un appel. D'une foi partagée. Ce n'est jamais trop tard pour devenir un héros. Jamais trop tôt pour devenir un "nous".



Par **Abderrazak Hamzaoui**  
Email : [hamzaoui@hama-co.net](mailto:hamzaoui@hama-co.net)  
[www.hama-co.net](http://www.hama-co.net)

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE TAROUDANT  
PACHALIK DE TALIOUINE  
COMMUNE TALIOUINE  
Service de patrimoines communaux

**AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT RELATIF À L'AFFERMAGE DE L'ABATTOIR COMMUNAL DE TALIOUINE**

Le jeudi 26 juin 2025 il sera procédé dans le bureau du président de la commune De Taliouine Province de Taroudant l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix suivant:

N° d'appel d'offre	Objet	Cautionnement provisoire en DH	Le cout estimatif	Heure d'ouverture des plis
01/C.Tal/2025	L'affermage de l'abattoir communal de la commune Taliouine au titre de l'année 2025 et 2026 ( 18 MOIS) du 01/07/2025 au 31/12/2026	Trois millesix cent dirhams (3600.00) Dhs	dix mille (10 000.00) Dhs	10 heures du matin

+ Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)  
Ou retiré du service de patrimoines relevant de la Commune de Taliouine.

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers de concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30/32/34 du décret 2.22.431 relatif aux marchés publics .
- LES CONCURRENTS DOIVENT DEPOSER LEURS DOSSIERS PAR VOIE ELECTRONIQUE DANS LE PORTAIL DES MARCHES PUBLICS ACCESSIBLE A L'ADRESSE [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)

Peuvent aussi :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la commune de Taliouine.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de consultation.

N° 3568/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
WILAYA DE LA REGION MARRAMECH-SAFI  
PROVINCE DE YOUSOUFIA  
COMMUNE TERRITORIALE Jdour

**AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 02 /2025**

Le 16 /06/2025 à 11H00, il sera procédé à la salle de réunion de la commune Jdoura l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offres des prix N°02/2025 du marché suivant :

N° du marche	OBJET	Estimation En MAD	Caution provisoire en MAD	Classe		
				Secteur	Qualification	Classe minimum
02/2025	Travaux d'aménagement et de construction des pistes de la commune de Jdour	564 000,00 TTC	11 000,00	B	B1&B3	5

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation le dépôt ou le retrait des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 35 du décret N° 2-22-431 du 08 MARS 2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchéspublic.gov.ma](http://www.marchéspublic.gov.ma)  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation ;

N° 3569/PA

Royaume du Maroc  
Société de Développement Local  
Grand Agadir pour la Mobilité  
et les Déplacements Urbains  
S.A

المملكة المغربية  
شركة التنمية المحلية  
أكابر الكبير للنقل والتقاليل الحضرية  
ش.م

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS (SEANCE PUBLIQUE)**

Il sera procédé aux dates et heures ci-dessous, dans la salle de réunion de la Société de Développement Local Grand Agadir pour la Mobilité et les Déplacements Urbains, sise aux bureaux N° 20-21-22, 2<sup>ème</sup> Etage Immeuble IGOU DAR Avenue des FAR Agadir, à l'ouverture en séance publique du pli relatif à l'appel d'offres ouverts sur offres de prix ayant pour objet la réalisation de :

N° Appel d'offre	Désignation	Estimation En Dhs TTC	Caution Provisoire en Dhs	Réservé à la PME	Date d'ouverture des plis
14/2025/GAMDU	LA LOCATION DES AUTOCARS POUR LA GESTION DES TRANSFERTS, TRANSPORT TERRESTRE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS MAROC 2025	4 124 000.00	70 000.00	Non	24 juin 2025 à 11h00

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

Le contenu et la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement de la consultation et aux articles 27.28, 29 et 31 du règlement des marchés de la société. Ce règlement des marchés est téléchargeable dans le site de la société [www.agadirmobilité.ma](http://www.agadirmobilité.ma)

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le Directeur Général de la SDL Grand Agadir pour la mobilité et les déplacements urbains S.A, à l'adresse suivante : N°22, 2<sup>ème</sup> Etage Immeuble IGOU DAR Avenue des FAR - Agadir ;
- Soit déposer contre récépissé au Département Administratif et Financier bureau N°20, 2<sup>ème</sup> Etage Immeuble IGOU DAR Avenue des FAR - Agadir ;
- Soit les remettre au président de la Commission d'Appel d'Offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer électroniquement via le portail des marchés publics ([www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de consultation.

Société de Développement Local Grand Agadir pour la Mobilité et les Déplacements Urbains SA  
Capital: 8.000.000,00 Dirhams - siège social: N°20-21-22 Deuxième Etage Immeuble IGOU DAR (Ex Hôtel NEJMA) Avenue des FAR Agadir  
Tél. : +212 5 28822333 - Fax : +212 5 28822340  
TP : 48301889 - ICE : 00217790000003 - RC : 43415 - IF : 34452205

N° 3570/PA

CASBaïa  
الدار البيضاء للبيئة  
Améliorons le Quotidien

Société de développement local  
« CASABLANCA BAÏA S.A »

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

N° d'appel d'offres	Objet de l'appel d'offres	Date et heure d'ouverture des plis	Cautionnement provisoire en dirhams	Estimation financière du marché en dirhams TTC
N°AO/CB/17/2025	Achat de produits de Désinsectisation, de Dératisation et de Désinfection Répartis en 9 Lots Pour le compte de la commune de Casablanca	Le 26/06/2025 à 11 heures	Lot 1 : 14 400,00 dh Lot 2 : 16 800,00 dh Lot 3 : 24 000,00 dh Lot 4 : 9 000,00 dh Lot 5 : 1 800,00 dh Lot 6 : 1 800,00 dh Lot 7 : 5 700,00 dh Lot 8 : 11 700,00 dh Lot 9 : 23 000,00 dh	Lot 1 : 720 000,00 dh TTC Lot 2 : 840 000,00 dh TTC Lot 3 : 1 200 000,00 dh TTC Lot 4 : 450 000,00 dh TTC Lot 5 : 90 000,00 dh TTC Lot 6 : 90 000,00 dh TTC Lot 7 : 288 000,00 dh TTC Lot 8 : 588 000,00 dh TTC Lot 9 : 1 152 000,00 dh TTC

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement au bureau d'ordre de la société CASABLANCA BAÏA S.A à l'adresse indiquée ci-dessous ou téléchargé au niveau du portail des marchés publics [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes au règlement de la consultation.  
Les soumissionnaires peuvent :

- Faire parvenir leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception ;
- Ou les déposer contre récépissé au bureau d'ordre de la société CASABLANCA BAÏA S.A ci-dessus indiqué ;
- Ou les remettre au Président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis sous un pli fermé et cacheté à l'attention de :

Monsieur le Directeur Général de CASABLANCA BAÏA S.A  
14, Avenue Mers Sultan – 4ème étage, N°19 – (20 130) Casablanca  
Aucun pli déposé après la date et heure fixées pour l'ouverture des plis ne sera accepté.

Pour toutes informations supplémentaires veuillez contacter  
La société CASABLANCA BAÏA S.A  
14, Avenue Mers Sultan – 4ème étage, N°19 – (20 130) Casablanca  
Tél : +212 5 22 36 87 74 / Fax : +212 5 22 36 87 73  
[casabla@casabla.ma](mailto:casabla@casabla.ma)

Société Anonyme au capital de 40 000 000 DH - CNSS n° 7923974 - IF 103969 - RC 100501 - Patente 34178827  
14, Avenue Mers Sultan - 4<sup>ème</sup> étage - 20 130 Casablanca - Maroc - Tél : (+212) 5 22 36 87 74 - (+212) 5 22 36 87 73  
[casabla@casabla.ma](mailto:casabla@casabla.ma)

N° Vert 0800 004 545 Cas Baïa Cas Baïa Cas Baïa

N° 268/PC

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
WILAYA REGION  
CASABLANCA-SETTAT  
PROVINCE DE SETTAT  
CERCLE D'EL BOROUJ  
CAIDAT des BENI  
MASKINE AL GHARBIA  
COMMUNE BENI  
KHLoug

Avis d'Appel d'Offres  
Ouvert National N°  
02/2025/BKH  
Le 30/06/2025 à 11H00  
min, il sera procédé, dans  
les bureaux de COMMUNE  
BENI KHLoug, à l'ouverture  
des plis relatifs à l'appel  
d'offres ouvert national,  
sur offres des prix,  
n°02/2025/BKH pour :

TRAVAUX DE  
CONSTRUCTION DE LA  
VOIE RELIANT LA  
ROUTE R308 ET LA POSTE  
BARID AL-MAGHRIB  
SITUE DANS LE CENTRE  
DE LA COMMUNE BENI  
KHLoug - PROVINCE  
DE SETTAT

- 1ERE TRANCHE -  
Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail des marchés publics  
accessible à l'adresse :  
www.marchespublics.gov.ma,  
L'estimation des coûts des  
prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée à  
la somme De 1 307 124,00  
dh (Un million trois-cent-  
sept mille cent vingt-  
quatre dirhams et 00 centimes).

Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de  
26 000,00 dh (Vingt-six  
mille Dirhams).  
Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes aux  
dispositions des articles 30

à 34 du décret relatif aux  
marchés publics.  
Les concurrents doivent déposer  
leurs dossiers par voie  
électronique dans le portail  
des marchés publics  
accessible à l'adresse  
www.marchespublics.gov.ma  
( Conformément au  
l'Arrêté n° 1692-23 du 4 du  
hija 1444 ( 23 juin 2023 )  
relatif à la dématérialisation  
des procédures, des documents  
et des pièces relatifs  
aux marchés publics.  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article n°4 du règlement  
de consultation.

N° 3573/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE GUERCIF  
CERCLE DE TADDART  
CAIDAT  
DE MEZGUITAM  
COMMUNE  
DE MEZGUITAM  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRE OUVERT  
N° 03/2025/ C M  
SEANCE PUBLIQUE

Le 26/05/2025 à 10 heures  
se déroulera dans les Bureaux  
de la Commune de Mezguitam  
l'ouverture des plis relatifs aux Travaux  
pour Construction de l'abattoir  
au centre de Mezguitam,  
commune Mezguitam -province  
de guercif .

Le dossier d'appel d'offre  
peut être téléchargé du cite  
: www . marchespublis.  
gov.com .

- La caution provisoire est  
fixé à la somme : Six Mille  
6.000 Dhs

- Le coût estimatif des Travaux  
est fixé à la somme :  
359.940,00 DHs

Le contenu la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des Concurrents  
doivent être Conforme aux  
dispositions des articles  
30et 34 du n° 2-22-431 du 15  
chaabane 1444 ( 08 mars  
2023 ) ) relatif aux marchés  
Public .

Les concurrents doivent déposer  
leur dossiers par voie  
électronique dans le portail  
des marchés public accessible  
à l'adresse www.Mar-  
chespublics .Govma  
N° 3574/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE GUERCIF  
CERCLE DE TADDART  
CAIDAT  
DE MEZGUITAM  
COMMUNE  
DE MEZGUITAM  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRE OUVERT  
N° 04/2025/ C M  
SEANCE PUBLIQUE

Le 26/06/2025 à 14 heures  
se déroulera dans les Bureaux  
de la Commune de Mezguitam  
l'ouverture des plis relatifs aux travaux  
de construction d'un parc automobile  
à la commune de Mezguitam ,  
-province de guercif .

Le dossier d'appel d'offre  
peut être téléchargé du cite  
: www . marchespublis.  
gov.com .

- La caution provisoire est  
fixé à la somme : Cinq  
Mille 5.000 Dhs

- Le coût estimatif des Travaux  
est fixé à la somme :  
292.706,88 DHs  
Le contenu la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des Concurrents  
doivent être Conforme aux

dispositions des articles  
30et 34 du n° 2-22-431 du 15  
chaabane 1444 ( 08 mars  
2023 ) ) relatif aux marchés  
Public .

Les concurrents doivent déposer  
leur dossiers par voie  
électronique dans le portail  
des marchés public accessible  
à l'adresse www.Mar-  
chespublics .Govma  
N° 3575/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Agriculture  
et de la Pêche Maritime du  
Développement Rural et  
des Eaux et Forêts  
DIRECTION  
PROVINCIALE DE  
L'AGRICULTURE DE  
BENI-MELLAL  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
NATIONAL N°  
24/2025/DPA/  
4/SMOPFPA

Du 01/07/2025 à 10Heures  
Le 01/07/2025 à 10 heures,  
il sera procédé, dans les bureaux  
de la Direction Provinciale de  
l'Agriculture de Beni-Mellal, à  
l'ouverture des plis relatifs à  
l'appel d'offres national sur offres  
de prix N°  
24/2025/DPA/4/SMOPFPA

A Du 01/07/2025 à 10Heures  
resayant pour objet : Achat  
et livraison de matériel  
technique apicole au profit  
des coopératives au niveau  
de la commune territoriale  
Tanougha, province de Beni  
Mellal.

Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du Portail Marocain des  
Marchés Publics :www.  
marchespublics.gov.ma.

L'estimation du coût des  
prestations établies par le  
maître d'ouvrage est fixée à  
la somme de : Deux Cent

onze Mille cinq cent quatre-  
vingt-quatre Dirhams et 00  
centimes (211 584,00DH  
TTC).

Le cautionnement provisoire  
est fixé à : quatre Mille  
Dirhams(4000,00 dh).

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes aux  
dispositions des articles 30,  
32 et 34 du Décret n° 2-22-  
431 du 15 chaabane 1444 (8  
mars 2023) relatif aux marchés  
publics.

Les concurrents doivent  
obligatoirement envoyer  
leurs plis par voie électronique  
sur le portail Marocain  
des marchés publics.

Les catalogues exigés par le  
dossier d'appel d'offres  
doivent être déposés dans le  
Bureau d'ordre de la Direction  
Provinciale de l'Agriculture  
de Beni-Mellal, sise au  
Quartier Administratif,  
Rue de Safi, Beni Mellal au  
plus tard le jour ouvrable  
précédant la date d'ouverture  
des plis ou remis  
séance tenante au président  
de la commission d'ouverture  
des plis.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 9 du règlement  
de consultation dudit appel  
d'offre.

N° 3576/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
REGION BENI MELLAL  
KHENIFRA  
PROVINCE DE BENI  
MELLAL  
COMMUNE OULED  
YAICH  
AVIS D'APPEL D'OFFRE  
OUVERT NATIONALE  
n° : 06 /CTOY/2025

Le 26/06/2025 à 10 heure  
, il sera procédé, dans la  
salle de réunion de la  
commune Ouled yaich province  
de Beni Mellal à l'ouverture  
des plis relatifs à l'appel  
d'offres ouvert national sur  
offres de prix N° : 6  
/CTOY/2025

du 26/06/2025 pour : INS-  
TALATION POTEAUX ET  
CABLAGE : extension du  
réseau d'électricité pour  
électrification des foyers  
aux centres ouled yaich,  
Zouair et Bezzaza commune  
ouled yaich Province  
de BENI MELLAL.

Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail des marchés  
publics à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma .

L'estimation des coûts des  
prestations établies par le  
maître d'ouvrage est fixée à  
la somme de :823 164,60 dhs  
(huit cent vingt-trois mille  
cent soixante-quatre  
dirhams 60 cts)

Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de :  
16 000,00dhs (seize mille  
dirhams)

Le contenu ainsi la  
présentation des dossiers  
des concurrents doivent être  
conformes aux dispositions  
des articles 30à 34 du décret  
n° 2-22-431 du 15 chaabane  
1444 (08mars 2023) relatif  
aux marchés publics

Les concurrents doivent  
déposer leur dossier par  
voie électronique dans le  
portail des marchés publics  
à l'adresse :www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 5 du règlement  
de consultation.

N° 3577/PA



Royaume Du Maroc  
Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire ET des Sports  
Académie Régionale d'Éducation ET de Formation - Région Marrakech Safi  
Direction Provinciale d'ALHAOUZ

Service Des Affaires Administratives ET Financières, des Constructions, des Équipements ET du Patrimoine  
Bureau des Marchés

### AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 01/CA/2025

Le 26/06/2025, à 11H00 il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour L'exécution des Prestations architecturales relatives au projet de : Construction du lycée qualifiant AL OUIFAQ à la C.T. Ait Faska.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le budget prévisionnel maximum, **Hors taxes**, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 8 650 000,00 DH HT (Huit Millions Six cent Cinquante Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103, 104 et 105 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 7 et 8 du règlement de la consultation architecturale.

N° 3571/PA



Royaume Du Maroc  
Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire ET des Sports  
Académie Régionale d'Éducation ET de Formation - Région Marrakech Safi  
Direction Provinciale d'ALHAOUZ

Service Des Affaires Administratives ET Financières, des Constructions, des Équipements ET du Patrimoine  
Bureaux des Marchés

### Avis Aux Appels d'offres ouverts nationaux N° 13/INV/2025 et 14/INV/2025

Le 26/06/2025 il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs aux Appels d'offres ouverts :

- Appel d'offres ouvert national sur offres de prix N° 13/INV/2025 à pour objet l'étude technique et suivi de : Construction du lycée qualifiant AL OUIFAQ à la C.T. Ait Faska programmé à 09H00.
- Appel d'offres ouvert national « Au rabais ou majoration » N° 14/INV/2025 à pour objet L'essais de laboratoire pour : Construction du lycée qualifiant AL OUIFAQ à la C.T. Ait Faska programmé à 10H00.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire pour les deux Appels d'offres est : Néant.

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme :

- 96 000,00 DH TTC (Quatre-vingt-Seize Mille Dirhams) pour AOO N° 13/INV/2025 ;
- 75 960,00 DH TTC (Soixante-Quinze Mille Neuf cent Soixante Dirhams) pour AOO N°14/INV/2025 ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 3572/PA

Sté «CHANGE SERGHINI» SARL/AU  
Siège Social: N°38 BE  
Anzarane Hay Sidi  
Makhoukh El Aiou  
Sidi Mellouk  
R.CN°: 2117.

**Augmentation du Capital Social**

Aux termes d'un acte S.S.P à Taourirt en date du 19 Mai 2025, l'associé unique de la société «CHANGE SERGHINI» SARL/AU, a décidé ce qui suit:  
Augmentation du Capital Social: Le capital social a été augmenté de Cinq Cent Mille Dirhams (500.000,00 DHS), pour être porté de Cinq Cent Mille Dirhams (500.000,00 DHS) à Un Million de Dirhams (1.000.000,00 DHS), par apport en numéraire.  
En conséquence, l'article relatif au capital dans les statuts a été modifié.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de lère instance de Taourirt le 23 Mai 2025, sous le N°169 RC N°2117.

**N° 3578/PA**

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports  
Académie Régionale d'Éducation et de Formation Marrakech Safi  
Direction Provinciale d'El Kelaa des Sraghna  
Service des Affaires Administratives et Financières  
Avis d'appel d'offres ouvert simplifié  
Sur offres des prix N°26/KS/2024

Le 17/06/2024 à 10heures, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna, sise à Boulevard Youssef Ibn Tachafine, El Kelaa des Sraghna à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix N° 26/ KS/2024, repartit en Deuxlots:

- Lot 1 : Contrôle technique et suivi des travaux de construction du lycée collégial Omar El Khayyam à la commune El Attaouia, province El Kelaa des Sraghna;
- Lot 2 : Contrôle technique et suivi des travaux d'extension de Cinq (5) écoles primaires et quatre (4) lycées collégiaux relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : « www.marchespublics.gov.ma ».

- L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- Lot 1 : (120 000,00 DH) Cent vingt mille dirhams ;
- Lot 2 : (108 000,00 DH) Cent huit mille dirhams.

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- Lot 1 : (2400,00 DH) Deux mille quatre cent dirhams ;

- Lot 2 : (2 000,00 DH) Deux Mille dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse « www.marchespublics.gov.ma ».

Certificats demandés :  
- Un certificat d'agrément d'assurances pour les affaires R.C décennale.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8du règlement de consultation.

**N° 3579/PA**

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports  
Académie Régionale d'Éducation et de Formation Marrakech Safi  
Direction Provinciale d'El Kelaa des Sraghna  
Service des Affaires Administratives et Financières  
Avis d'appel d'offres ouvert simplifié  
Sur offres des prix N°29/KS/2025

Le 19/06/2025 à 11H, il sera procédé, au bureau du chef de service des affaires administratives et financières à la direction provinciale, sise à Boulevard Youssef Ibn Tachafine, El Kelaa des Sraghna à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix N° 29/ KS/2025, pour :

- L'acquisition du matériel d'enseignement au profit d'une salle de l'éducation inclusive relevant de la direction provinciale à EL Kelaa des Sraghna, en lot unique. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : « www.marchespublics.gov.ma ».
- L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : (34 500,00 DH) Trente-quatre mille cinq cent dirhams.
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: (660,00 DH) Six cent soixantedirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6du règlement de consultation.

**N° 3581/PA**

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports  
Académie Régionale d'Éducation et de Formation Marrakech Safi  
Direction Provinciale d'El Kelaa des Sraghna  
Service des Affaires Administratives et Financières  
Avis d'appel d'offres ouvert simplifié  
Sur offres des prix N°29/KS/2025

de consultation.  
**N° 3580/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
REGION GUELMIM-OUED NOUN  
PROVINCE DE SIDI IFNI  
CONSEIL PROVINCIAL DE SIDI IFNI  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL  
N° 10/2025/ BP

Le 01 Juillet 2025 à 11 heures 00 minutes, il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Provincial de Sidi Ifni sis à (Salle des réunions) sis à Quartier AL FATEH VILLE SIDI IFNI à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national, sur offres des prix N° 10/2025/BP portant sur : Travaux De Mise À Niveau Des Centres Des Communes Relevant De La Province De Sidi Ifni : Arbaa Ait Abdellah Et Sidi Abdellah Ou Belaïd.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Onze Millions Cinq Cent Soixante-Huit Mille Sept Cent Quatre Vingt Deux Dirhams et 40 Cts (11 568 782,40 Dhs).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Deux Cent Trente Mille Dirhams (230 000, 00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°09 du règlement de consultation.

**N° 3581/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
REGION GUELMIM-OUED NOUN  
PROVINCE DE SIDI IFNI  
CONSEIL PROVINCIAL DE SIDI IFNI  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL  
N° 11/2025/ BP

Le 02 Juillet 2025 à 11 heures 00 minutes, il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Provincial de Sidi Ifni sis à (Salle des réunions) sis à Quartier AL FATEH VILLE SIDI IFNI à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national, sur offres des prix N° 11/2025/BP portant sur : CONSTRUCTION DE LA LIAISON ROUTIERE RELIANT LA RP 1916 ET DOUAR ID ZARBAN SUR UNE LONGUEUR DE 1.85KM A LA C O M M U N E TIGHIRT, PROVINCE DE SIDI IFNI.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics http:// www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de231 120,00dhs(DEUX CENT TRENTÉ ET UN MILLE CENT VINGT DIRHAMS ET ZERO CENTIME)JTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret 2-22-431 du 08 Mars 2023 relatif aux marchés publics et du chapitre 4 de l'Arrêté du ministre délégué de l'économie et des finances n° 1692-23 du 4 hijja 1444 (23 juin 2023).

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Neuf millions huit cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-sept Dirhams et 16 Cts (9 899 687,16 dhs).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cent quatre-vingt-dix mille Dirhams (190 000,00)

(Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°09 du règlement de consultation.

**N° 3582/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE D'OUARZAZATE  
SECRETARIAT GENERAL  
DIVISION DU BUDGET ET MARCHES  
SERVICE DES MARCHES  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL  
SUR OFFRES DE PRIX  
N°15/INDH/2025

Le 26juin 2025 à (10 h) Dix heures, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province d'Ouarzazate, sis à Avenue Mohamed VI, Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix-pour L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DE L'ATELIER DE LA MEUNISERIE ALLUMINIUM

AU SEIN DE LA PRISON LOCALE D'OUARZAZATE.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics http:// www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de231 120,00dhs(DEUX CENT TRENTÉ ET UN MILLE CENT VINGT DIRHAMS ET ZERO CENTIME)JTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret 2-22-431 du 08 Mars 2023 relatif aux marchés publics et du chapitre 4 de l'Arrêté du ministre délégué de l'économie et des finances n° 1692-23 du 4 hijja 1444 (23 juin 2023).

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

LES PROSPECTUS DE TOUTS LES ARTICLES DOIVENT ETRE DEPOSES A LA DIVISION DU BUDGET ET MARCHES AU PLUS TARD LE 25/06/2025 A 16H30, OU REMIS SEANCE TENANTE AU PRESIDENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

**N° 3583/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE D'OUARZAZATE  
SECRETARIAT GENERAL  
DIVISION DU BUDGET ET MARCHES  
SERVICE DES MARCHES  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL  
SUR OFFRES DES PRIX  
N°13/INDH/2025

Le 01 Juillet 2025 à (10 h) Dix heures, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province d'Ouarzazate, sis à Avenue Mohamed VI, Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvertnational sur offres de prix pour TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE PIETONNE POUR ACCES AUX ETABLISSEMENT SCOLAIRES DU DOUAR ANZAL A LA COMMUNE DE TIDILI -PROVINCE D'OUARZAZATE.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics http:// www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de 905 820,00dhs (neuf cent cinq mille huit cent vingt dirhams et zéro centime) TTC.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de dix-huit mille dirhams(18 000,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret 2-22-431 du 08 Mars 2023 relatif aux marchés publics et du chapitre 4 de l'Arrêté du ministre délégué de l'économie et des finances n° 1692-23 du 4 hijja 1444 (23 juin 2023).

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

**N° 3584/PA**

Royaume du Maroc  
Ministère de l'intérieur  
Province de Settat  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL  
N°47/INDH/S/2025  
Le...30/06/2025.à ...10 heures il sera procédé, dans les bureaux de la Division budget, des marchés et des ressources humaines de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix pour l'Essais géotechniques, contrôle des bétons et matériaux des travaux de construction de 14 Unités préscolaires aux communes relevant des cercles Ben Ahmed chamalia, Settat chamalia, Ben Ahmed janoubia et settat janoubia - Province de Settat (tranche 2).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 700,00 dhs (septcent dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :134400,00 dh T.T.C. (cent trente quatre mille quatre centdirhams toutes taxes comprises).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32 et 34 du Décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09du règlement de consultation.

**N° 3585/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE D'AZILAL**  
**SECRETARIAT**  
**GENERAL**  
**D.R.H.F**  
**AVIS D'APPEL**  
**D'OFFRES OUVERT**  
**N° :64/2025/BG /PAZ**  
 Le 01 Juillet 2025 à 10 h ; il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :  
 -Achat de barrières métallique pour la Province d'Azilal.  
 Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
 L'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :Cinq Cent Quatre-Vingt-Quatorze Mille dirhams 00 centimes (594 000,00 Dhs)  
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Onze milleDirhams, 00 Cts (11.000,00 DH).  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08/03/2023) relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.  
**N° 3586/PA**

Royaume du Maroc  
 Ministère  
 de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Territoriale et des Eaux et Forêts  
 Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal  
**AVIS D'APPEL**  
**D'OFFRES OUVERT**  
**NATIONAL N°23/2025**  
 (Appel d'offres réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs)  
 Le Jeudi 26 Juin 2025 à 10 heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n° 23/2025 du 26/06/2025 pour objet : Acquisition de matériel de collecte et de conservation du lait au profit de la coopérative laitière Azaghar, cercle de Bzou, province d'Azilal, dans le cadre des projets d'agriculture solidaire centré sur l'élevage.  
 Le dossier d'appel d'offres

doit être téléchargé à partir du portail des marchés Publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent Quarante Huit Mille Trois Cent Vingt Dirhams (148 320,00 dhs)  
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Deux Mille Cinq Cents Dirhams (2 500,00 dhs)  
 • Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 relatifs aux marchés publics.  
 • Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 • Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau des marchés au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remise séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis, ou par voie électronique conformément aux dispositions de l'article 135 du présent décret.  
 • Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.  
**N° 3587/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
 Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique  
**Avis d'Appel d'Offres OuvertNational sur Offres de prix**  
**N°14/2025/AMEE**  
**RESERVE AUX TRES PETITES, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES INSTALLEES AUX MAROC Y COMPRIS LES JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES, AUX COOPERATIVES, AUX UNIONS DE COOPERATIVES ET AUTO-ENTREPRENEURS**  
 Le 27 juin2025 à partir de 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE), sis à Espace les Patios, 1er étage angle avenue Annakhil et Avenue Ben Barka, Hay Riad Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix N° 14/2025/AMEE pour la réalisation d'un marché concernant-La conception et l'impression d'outils de communication de l'AMEE.  
 • Lieu d'exécution :Siège de l'AMEE à Rabat, Espace les Patios au 1er étage, coin Av Annakhil et Av Ben Barka, Hay Riad Rabat.  
 Le dossier d'appel d'offres

doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) et peut être téléchargé également sur le site de l'AMEE :[www.amee.ma](http://www.amee.ma)  
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: Cinq cent vingt-huitmille trois cent soixante Dirhams Toutes-Taxes Comprises (528360.00 DH TTC)  
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinq mille dirhams (5 000.00 DH) ; cette caution devra être constituée au niveau du Portail Marocain des Marchés publics  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 02-22-431 chaabane 1444 du (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
 Dépôt des échantillons :  
 • Les échantillons exigés par le règlement de consultation seront demandés aux concurrents ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse conformément à l'article 43 paragraphe II sous paragraphe 4 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023).  
 • Ces échantillons doivent être déposés, contre récépissé, dans le bureau d'ordre de l'AMEE à Rabat, sis à Espace les Patios, 1er étage angle avenue Annakhil et Avenue Ben Barka, Hay Riad  
 Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par les articles 10-11-12-21 du règlement de consultation.  
**N° 3588PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
 Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique  
**Avis d'Appel d'Offres OuvertNational sur Offres de prix**  
**N°17/2025/AMEE**  
**RESERVE AUX TRES PETITES, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES INSTALLEES AUX MAROC Y COMPRIS LES JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES, AUX COOPERATIVES, AUX UNIONS DE COOPERATIVES ET AUTO-ENTREPRENEURS**  
 Le 27 juin2025 à partir de 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE), sis à Espace les Patios, 1er étage angle avenue Annakhil et Avenue Ben Barka, Hay Riad Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur of-

fres des prix N° 17/2025/AMEE pour la réalisation d'un marché concernant « L'acquisition de matériels et logiciels informatiques ».  
 Lieu d'exécution :Siège de l'AMEE à Rabat, Espace les Patios au 1er étage, coin Av Annakhil et Av Ben Barka, Hay Riad Rabat  
 Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: Neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre centsDirhamsToutes-Taxes Comprises (998 400.00 DH TTC).  
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quinze mille dirhams (15 000.00 DH) ; cette caution devra être constituée au niveau du Portail Marocain des Marchés publics.  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 02-22-431 chaabane 1444 du (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
 Dépôt des prospectus :  
 Les prospectus exigés par le dossier d'appels d'offres peuvent :  
 1- Soit être déposés au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis dans les bureaux de l'AMEE à Rabat ou ;  
 2- Soit être remis au Président de la commission d'ouverture des plis séance tenante ; conformément aux stipulations de l'article 37 du décret n° 02-22-du 08 mars 2023 relatif aux marchés publics.  
 3- Soit être déposés par voie électronique conformément aux dispositions de l'article 135 du même décret.  
 Le dépôt des prospectus est effectué dans les conditions prévues à l'article 37 du décret précité.  
 Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par les articles 10-11-12-13 du règlement de consultation.  
**N° 3589/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
 MINISTRE  
 DE L'EQUIPEMENT  
 ET DE L'EAU  
 DIRECTION  
 PROVINCIALE DE  
 L'EQUIPEMENT  
 DU TRANSPORT  
 ET DE LA LOGISTIQUE  
 D'AL HAOUZ  
**Avis d'appel d'offres ouvert national n° 19/2025/HZ**  
 Le 03/07/2025 à 10h00mn, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Equipement du Transport et de la Logistique d'Al Haouz à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national, sur offres des prix pour :  
 Plan de campagne 2025 Travaux de traitement de l'environnement et curage des ouvrages d'art et d'assainissement de la RN9 - Province AL Haouz -  
 Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>  
 Le cautionnement provisoire dématérialisé est fixé à la somme de :Trois Mille

cial de l'Equipement du Transport et de la Logistique d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national, sur offres des prix pour :  
 Travaux d'entretien de l'abri de neige au Pk43+400 de la RP2017 et aménagement des maisons de cantonniers du secteur d'Oukaïmden à la Province d'Al Haouz  
 Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>  
 Le cautionnement provisoire dématérialisé est fixé à la somme de : deux Mille Dirhams (2 000,00) Dirhams.  
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent dix-neuf mille quatre cent sept dirhams 92 centimes (119 407.92 Dh).  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents doivent déposer leurs plis électroniquement via le portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).  
 Il est prévu une visite des lieux le 25/06/2025 à 10 h 00 : Point de départ : la Direction Provinciale de l'Equipement du Transport et de la Logistique d'Al Haouz à Tahannaout.  
 Il est fortement recommandé aux concurrents d'y participer.  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.  
**N° 3590/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
 MINISTRE  
 DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU  
 DIRECTION  
 PROVINCIALE DE  
 L'EQUIPEMENT  
 DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE  
 D'AL HAOUZ  
**Avis d'appel d'offres ouvert national n° 20/2025/HZ**  
 Le 03/07/2025 à 10h00mn, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Equipement du Transport et de la Logistique d'Al Haouz à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national, sur offres des prix pour :  
 Travaux de traitement de l'environnement et curage des ouvrages d'art et d'assainissement de la RN9 - Province AL Haouz -  
 Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>  
 Le cautionnement provisoire dématérialisé est fixé à la somme de :Trois Mille

Dirhams (3 000,00) Dirhams.  
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux cent vingt et un mille trois dirhams 10 centimesTTC(221 003.10Dh).  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents doivent déposer leurs plis électroniquement via le portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.  
**N° 3591/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
 MINISTRE  
 DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU  
 DIRECTION  
 PROVINCIALE DE  
 L'EQUIPEMENT  
 DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE  
 D'AL HAOUZ  
**Avis d'appel d'offres ouvert national n° 21/2025/HZ**  
 Le03/07/2025 à 10h00mn, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Equipement du Transport et de la Logistique d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national, sur offres des prix pour :  
 Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des Travaux de réparation des dégâts de crues et traitement de l'environnement de la RNC reliant la RN7 (ex RR203) et Douar TiziOussem CT Ouïrgane - Province AL Haouz  
 Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>  
 Le cautionnement provisoire dématérialisé est fixé à la somme de :Quatre MilleDirhams(4 000,00) Dirhams.  
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux cent soixante-trois mille quatre cents dirhams 0 centimeTTC(263 400.00Dh).  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents doivent déposer leurs plis électroniquement via le portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.  
**N° 3592/PA**

" STE SOLUTION TECH OUIDA " SARL AU AU Capital de 10 000,00 DH, RC n°33619

Siège Social : OUIDA, 3BL F 471 SORIHAMA O ENNACHEF 5 MAFA DISSOLUTION NOMINATION DU LIQUIDATEUR

1. Décision de l'Associé Unique du 05/02/2025 : L'associé unique de la société " STE SOLUTION TECH OUIDA " SARL AU, a décidé de :

- Dissoudre la société et de modifier par conséquent l'article 5 des statuts relatifs à la durée de la société ;
- Nommer aux fonctions de liquidateurs : M. HSAÏN ANASS, marocain, titulaire de la CIN n° F 418788, demeurant à OUIDA, HAY SALAM AOUINET SERRAK LOT LAALÉJ BLOC F NR 471,
- De lui confier les pouvoirs les plus étendus afin de procéder à la liquidation;
- Et de fixer le siège de liquidation au siège social de la société.

2. Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce d'Oujda, Le 15/04/2025 sous le n°1215, RC- OUIDA n° 33619. POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 3595/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Economie et des Finances  
Direction des Domaines de l'Etat  
Direction Régionale de Fès

Appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N° :06/2025/DRDE FES Le 17 Juin 2025 à dix (10) heures, il sera procédé, à la Direction Régionale des Domaines de l'Etat de Fès -sis à angle des FAR et la Rue wassil Ibn Attae- à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix n° 06/2025/DRDE Fès pour l'achat de mobilier de bureau pour le compte de la Direction Régionale des Domaines de l'Etat de Fès et de la Délégation des Domaines de l'Etat de Fès en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre-cent-quatre-vingt-dix-huit mille dirhams (498 000,00DH TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Neuf Mille Neuf Cent Soixante dirhams (9960,00DH);

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le

portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les prospectus exigés doivent être déposés électroniquement ou physiquement, contre récépissé, au bureau du Chef de Service de la Programmation et de la Contractualisation au siège de la Direction Régionale des Domaines de l'Etat de Fès à l'adresse susmentionnée, et ce, au plus tard le 16 Juin 2025 à 16h ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis conformément à l'article 37 du décret n° 2-22-431 précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 3596/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS  
AREF CASABLANCA-SETTAT  
DIRECTION PROVINCIALE EL FIDA MERS SULTAN  
Avis d'appel d'offres Ouvert international N° : 01/E/25

Il sera procédé, le 27 juin 2025 à partir de 10 Heures, dans le siège de l'A.R.E.F de la Région de Casablanca Settata sise à l'Angle du Bd Ibn Sina et Bd Sidi Abderrahmane BP 12365 - Hay Hassani - Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs

à l'appel d'offres ouvert international sur offres des prix ayant pour objet : l'Externalisation de la Gestion du service de restauration au profit des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles du Lycée qualifiant Mohamed V dépendant de la direction provinciale EL FIDA MERS SULTAN et relevant de l'AREF Casablanca - Settata.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- Montant Minimum (T.T.C) : 3 952 652,00 dirhams (trois millions neuf cent cinquante-deux mille six cent cinquante-deux Dirhams).

- Maximum : 7 677 208,00 DH T.T.C (sept millions six cent soixante-dix-sept mille deux cent huit Dirhams).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 71 000,00 DH (soixante-onze mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 135 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics et l'article 12

de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) conformément à l'arrêté n° 1692-23 du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de Consultation.

N° 3597/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE NOUACEUR COMMUNE DAR BOUAZZA  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX N° 08/2025 (Séance publique)

Le Jeudi 26 Juin 2025 à 11 heures, il sera procédé, à la salle de réunion au siège du Commune Dar Bouazza à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ou-

vert national sur offres de prix n°08/2025 du 26 Juin 2025 pour les travaux de signalisation horizontale dans le territoire de la Commune Dar Bouazza-Province de Nouaceur.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le Maître d'Ouvrage : 1 772 209,20 DHS (Un million sept cent soixante-douze mille deux cent neuf dirhams et vingt centimes TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 35 000 dhs (Trente-cinq mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 9 du règlement de la consultation.

N° 3598/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
WILAYA REGION DAKILA QUED EDDAHAB  
PROVINCE OUED EDDAHAB  
CERCLE EL ARGOUB  
CAIDAT IMLILI  
COMMUNE IMLILI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX N° : 06/2025/CI**

Jeudi 26 juin 2026 à 11h, il sera procédé à la salle de la réunion au siège de la commune Imlili à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix relatif aux travaux de construction d'un château à Labourda.

Les dossiers d'appel d'offres doivent être téléchargés à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est de 15 000,00 dh (quinze mille dirhams 00cts).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : huit cent douze mille quatre cent – soixante-douze dirhams et zéro cts (812472,00Dhs) TTC.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles du 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent :

- déposer leur dossier par voie électronique sur le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

- Un certificat de qualification et classification délivré par le ministère de l'Équipement et du transport ou une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat

Secteur	Qualification demandée	Classe demandée
A	A6	5

N° 3593/PA

N° 3594/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION DE L'ORIENTAL  
REGION DE L'ORIENTAL  
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL  
-ORIENTAL SERVICES-S.A

**AVIS RECTIFICATIF D'APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL**

**N° : 23/2025/SDR**

Le 19 JUIN 2025 à partir de 10 heures, il sera procédé, au siège de la Société de Développement Régional -ORIENTAL SERVICES- S.A Sis au Boulevard Derfoufi N°34 (Ex Siège Banque Populaire) à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N°23/2025/SDR :

**Contrôle de qualité des travaux de construction du barrage Belmini dans la province de Figuig.**

Qualification	CATEGORIE
CQ-10	CONTROLE DES TRAVAUX DES PETITS BARRAGES
EL-7	EXPERTISE DES BARRAGES

**Au lieu de**

Qualification	CATEGORIE
CQ-11	CONTROLE DES TRAVAUX DES GRANDS BARRAGES
EL-7	EXPERTISE DES BARRAGES

**FIDUCIAIRE DOUNIA SOJIM SARL**  
261, BD ABDELMOU-MEN 1er étage N° 3, Casablanca  
Tél : 0522-86-14-60  
Fax : 0522-86-14-62  
Société OLIVE OIL SEASON SARL  
Société à responsabilité limitée Au capital de Dix Mille Dirhams (10.000,00 DHS)  
Siège social : 265, BD ZERKTOUNI ETG 9, N° 92

C/O BCNG, Casablanca  
Aux termes du PV de l'assemblée générale extraordinaire, en date du 21/04/2025, il a été décidé ce qui suit :  
Les associés de la société « OLIVE OIL SEASON » société à responsabilité limitée en dissolution au capital de DIX MILLE DIRHAMS (10.000,00 DHS), divisé en Cent parts sociales de Cent dirhams (100,00 dhs) chacune, dont le siège social est établi à 265, BD ZERKTOUNI ETG 9, N° 92 C/O BCNG, Casablanca, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur la convocation verbale qui leur a été faite par le liquidateur, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :  
- Dissolution anticipée de la société.  
- Questions diverses.  
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de première instance de Casablanca le 21/05/2025 sous le N°972653.

N° 3549/PA

**Société PIELE & PELO SARL AU**  
Société à responsabilité limitée d'associé unique Au capital de Cent Mille dirhams (100.000,00 DHS)  
Siège social : ALAZHAR LOT N° B 2729 MAGASIN N° 6 SIDI BERNOUSSI, CASABLANCA  
Aux termes du PV de l'assemblée générale extraordinaire, en date du 01/03/2025, il a été décidé ce qui suit :  
Mme KHAFFANE FATIMA de nationalité Marocaine, titulaire de la CIN N° FL23836, né le 02/08/1972, domicilié à

**AL AMANA IM BE 14** n°500, SIDI BERNOUSSI Casablanca associé unique de la société « PIELE & PELO SARL AU » société à responsabilité limitée d'associé unique, au capital de Cent Mille dirhams (100.000,00 dhs), divisé en Mille parts sociales de Cent dirhams (100,00 DHS) chacune, dont le siège social est établi à ALAZHAR LOT N° B 2729, MAGASIN N° 6 Sidi Bernoussi Casablanca, décide de délibérer sur l'ordre du jour suivant.  
- Dissolution volontaire anticipée de la société.  
- Démission de la gérance  
- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.  
- Questions diverses.  
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de première instance de Casablanca le 13/05/2025 sous le n°971282.

N° 3550/PA

**LB TECHNOLOGY**  
Avis de constitution  
Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Casablanca, le 13/05/2025, il a été établi le projet de constitution de la société dont les caractéristiques sont les suivantes :  
Forme : Société à responsabilité limitée d'associé unique  
Dénomination : LB TECHNOLOGY  
Objet : Import-Export, négoce, achat et vente des bijoux traditionnels  
Durée : 99 ans  
Capital social : 100.000,00 dirhams  
Siège social : Casablanca, groupe Attakkaddoum, GH2-17, 2ème étage, Sidi Bernoussi.  
L'associé unique : M. Lokesh Babani, de nationalité indienne, associé et gérant unique, demeurant à 14, Double Story, Ramtekri, Mansour, Pin 458001, Madhy, Pradesh, Inde.  
Titulaire de 1000 parts sociales (100.000,00 dhs)  
Dépôt légal : Secrétariat greffe du tribunal de commerce Casablanca sous le numéro 974008 du 28/05/2025.

N° 3551/PA

**THE BEST WALK -SARL AU**  
ICE : 00353654800004  
Aux termes d'un acte SSP en date du 13/05/25, L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale qui, à compter de ce jour, devient : LAVA TRADE-SARL AU  
Le dépôt légal et le RC ont été effectués au Greffe du Tribunal de Commerce de Casaen date du 29/05/25, Sous les Numéros 974165, N° 3601/PA

**STYLE EMIRATI - SARL AU**  
ICE : 003750703000086  
Aux termes d'un acte SSP en date du 23/05/2025, il a été constitué une SARL AU  
1. Dénomination : STYLE EMIRATI -SARL AU  
2. Capital : 100 000,00 Dh  
3. Associé et gérance : M. ABDELKARIM EL MOJIL, CIN :BB173682  
4. Siège : 10, Rue liberté, 3ème Etage, Appartement 5, Casablanca.  
5. Objet : la commercialisation et la distribution de tous genres de tissus et produits de textile  
6. Durée : 99 Années.  
Le dépôt légal et le RC ont été effectués au Greffe du TC de Casa par le OMPICen date du 02/06/2025. Sous le numéro 974510, et inscrit au registre de commerce sous le numéro 679709

N° 3602/PA

**ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DU PRESCOLAIRE ET DES SPORTS ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT DIRECTION PROVINCIALE D'EL JADIDA**  
Avis d'appel d'offres ouvert simplifié « au rabais ou à majoration » N° : 74/INV/2025 du17/06/2025 à 10h  
Le17/06/2025à 10h, il sera procédé, dans les Bureaux de la Direction Provinciale de l'AREF C-Sd'El Jadida, sis à 01 rue Victor Hugo à l'ouverture des plis rela-

tifs à l'appel d'offres ouvert simplifié-au rabais ou à majoration »N°: 74J/INV/2025du17/06/2025pour : TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DU LYCEE COLLEGIAL OUED EDDAHAB À LA COMMUNE TERRITORIALE OULAD AISSA. PROVINCE D'EL JADIDA.  
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse

:www.marchespublics.gov.ma.  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 43040,00 Dhs TTC (QuatreCent trenteMille quatre Cent quarante Dirhams Toutes Taxes Comprises).  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 8 500,00 Dhs (HuitMille Cinq Cent Dirhams).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doi-

vent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret relatif aux marchés publics  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 09du règlement de consultation.  
N° 3603/PA

**ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR REGION MARRAKECH-SAFI PROVINCE DE YOUSOUFIA COMMUNE ESBIAT**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES SIMPLIFIE N°4/2025**

Le :...17/6/2025... à 11 heures , il sera procédé, dans le bureau du président de la commune de ESBIAT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres simplifié sur offres de prix, pour :

LOT N°	OBJET	MONTANT DE L'ESTIMATION	MONTANT DU CAUTIONNEMENT PROVISoire
1	<b>TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ABRI D'ATTENTE COMMUNE ESBIAT SUR LA ROUTE N° 11 AU DOUAR LABLAADA</b>	66054.00 DHS	1200.00
2	<b>TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN.. MUR DE PROTECTION AU DOUAR CHHIDATE AL AMAMYNE</b>	79200.00 DHS	1500.00

Une visite des lieux sera organisée le ...10/6/2025... à 11H . lieu de départ est le siège de la commune Esbiaat .la commune invite les soumissionnaires a y participé.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service technique de la commune. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics :www.marchespublics.gov.ma .

la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents se feront exclusivement par voie électronique conformément à l'arrêté de la ministère de l'économie et des finances n° 1692 -23 du 23/6/2023 relatif à la dématérialisation des procédures , des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les concurrentsdoivent déposer leurs dossiers sous format électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchés publics.gov.ma et ce la avant la date d'ouverture des plis.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 3604/PA

**Sur vos petits écrans**



07H00 : Hymne national+ Coran  
07H10 : Documentaire amazigh  
07H40 : Documentaire amazigh  
08:05 : Amouddou  
09:00 : Entre ciel et terre  
10:00 : Joudia  
10:45 : Oussrati  
11:45 : Rass Lamhayen  
12:15 : Lfamila  
12:50 : Stand up  
13:00 : Journal Télévisé  
13:20 : Ghdar Zmane  
14:00 : Journal Télévisé  
14:20 : Journal Télévisé  
14:40 : Stand up  
17:00 : Ilm wa Hadara  
17:40 : Nhar Mabrouk  
18:00 : Nhar Mabrouk  
18:20 : Majala Arriyadia

18:30 : Journal Télévisé  
18:50 : Rass Lamhayen  
19:25 :Yawmiyat rafik  
19:35 :Souhlifa  
19:40 :Stand up  
19:55 :Lfamila  
20:30 : Journal Télévisé  
21:30 :Maa LFamila  
22:40 :Amouddou  
23:40 : Journal Télévisé  
00:00 :Ghdar Zmane  
00:35 :Rass Lamhayen  
01:10 :Nouqta Ila Sattr  
02:10 :Joudia  
03:00 :Documentaire amazigh  
03:30 :Documentaire amazigh  
04:05 :Amouddou  
05:05 :Entre ciel et terre  
06H00 : Oussrati

05:55:00 : RELIGIEUX : Coran avec lauréats mawahib tajwid al qor'an  
06:00:00 : CH'HIWAT BLADI  
06:30:00 : SABAHYAT 2M  
07:20:00 : KIF AL HAL  
08:05:00 : KAN YA MA KAN  
08:15:00 : RACHID SHOW  
09:35:00 : FEUILLETON : JOUJ WJOUH  
10:00:00 : CH'HIWA MA3A CHOUMICHA  
10:10:00 : FEUILLETON : DOUMOU3 OUMMI  
10:50:00 : KIF AL HAL  
11:05:00 : SABAHYAT 2M  
12:05:00 : FEUILLETON : OUCHEN  
12:35:00 : METEO  
12:45:00 : NEWS : AL AKHBAR  
13:15:00 : MOUJAZ RIYADI

13:25:00 : FEUILLETON : AL AMANA  
14:15:00 : JOURNAL AMAZIGH  
14:25:00 : FEUILLETON : JOUJ WJOUH  
14:55:00 : FEUILLETON : HKAYTI  
16:35:00 : SERIE : KHOU KHWATATOU  
17:05:00 : SABAHYAT 2M  
18:00:00 : DESSIN ANIME : MOUGHAMARAT BAMBou WA ALMA  
18:15:00 : DESSIN ANIME : ABTAL AL BIHAR  
18:25:00 : CH'HIWA MA3A CHOUMICHA  
18:35:00 : MAGAZINE : POP UP  
18:50:00 : FEUILLETON : 3AILTI  
19:40:00 : FEUILLETON : HADIK HYATI  
20:30:00 : NEWS : INFO SOIR

20:55:00 : QUE DU SPORT  
21:00:00 : METEO  
21:05:00 : NEWS : ECO NEWS  
21:15:00 : NEWS : AL MASSA'YA  
21:45:00 : NEWS : ECO NEWS  
21:50:00 : METEO  
21:55:00 :MOLAHIDOUNE  
23:00:00 : MA3A RAMDANI  
23:30:00 : FEUILLETON : 3AILTI  
00:15:00 : FEUILLETON : AL AMANA  
01:00:00 : DES HISTOIRES ET DES HOMMES : AL MAGHRIB MIN FAWQ  
02:25:00 : FEUILLETON : AL AKHAWAT ATTALAT  
03:05:00 : MAGAZINE : 2M MAG  
04:05:00 : MAGAZINE : AKHIR TAMANE  
05:00:00 : FEUILLETON : HADIK HYATI

# Sur les écrans casablancais

**MEGARAMA**  
**Top gun : maverick**  
 Durée : 01:00:00  
 Genres : Action  
 Réalisateur : Joseph Kosinski  
 Acteurs : Tom Cruise , Miles Teller , Jennifer Connelly , Jon Hamm , Glen Powell  
 séances : 13:25 19:45 22:30

Genres : Action  
 Réalisateur : Marwan HAMED  
 Acteurs : Karim Abdel Aziz , Hind SABRI  
**JE T'AIME - I LOVE YOU**  
 Durée : 01:45:00  
 Genres :  
 Réalisateur : Tamer Housni  
 séances : 13:25 19:45 22:30

**Tad l'explorateur et la table d'émeraude**  
 Durée : 01:29:00  
 Genres : Aventure Famille Animation Comédie  
 Réalisateur : Enrique Gato  
 séances : 14:00 16:00

**Spider-man : no way home**  
 Durée : 02:37:00  
 Genres : Action Aventure  
 Réalisateur : Jon Watts  
 séances : 18:00

**Citoyen d'honneur**  
 Durée : 01:36:00  
 Genres : Comédie  
 Réalisateur : Mohamed Hamidi  
 séances : 17:00 19:45 22:30

**Kompromat**  
 Durée : 02:07:00  
 Genres : Thriller  
 Réalisateur : Jérôme Salle  
 séances : 17:00 19:45 22:30

**Coup de théâtre**  
 Durée : 01:38:00  
 Genres : Policier Comédie Crime Mystère  
 Réalisateur : Tom George  
 14:15 17:45 22:30 19:45

**Rada malha - jrada malha**  
 Durée : 02:06:00  
 Réalisateur : Driss ROUKHE  
 séances : 17:00 19:45 22:30

**Ashbah europa**  
 Durée : 01:20:00  
 Genres :  
 Réalisateur : Mohamed Abdel Rahman Hamaki  
 séances : 14:00 16:00 18:00 20:00 22:00

**Le bal de l'enfer**  
 Date de sortie : 24 août 2022  
 Durée : 01:45:00  
 Genres :  
 Réalisateur : Jessica M. Thompson  
 séances : 13:45 16:00 20:45 22:45

# Pharmacies de garde de nuit

**Sidi Moumen :**  
 Pharmacie DIAR EL HANAË  
 DIAR EL HANAË GH, BD, 79  
 N° 20 - SIDI MOUMEN -  
 0522.22.34.34 [+]

**Pharmacie ESPACE NAIM**  
 LOT OTHMANE 2 RUE 15 N°  
 50 - Tél : 0522.70.59.59

**Sidi Othmane :**  
 Pharmacie ESSÈHA  
 MARCHÉ ESSALAMAÏ HAY  
 ESSALAMAÏ -  
 Tél : 0522.37.32.66

**Oulfa :**  
 Pharmacie MASJID CIL  
 LOT DU STADE N° 22 -  
 HAY ESSALAM - CIL  
 (PRES MOSQUEE CIL -  
 LABORATOIRE PFIZER)-  
 Tél : 0522.39.88.73

**Sidi Maarouf :**  
 Pharmacie BJANI  
 114, LOTISSEMENT SAADAÏ -  
 SIDI MAAROUF -  
 Tél : 0522.5810.86

**Pharmacie ZENTH**  
 MILLENIUM  
 N° 162 LOTISSEMENT  
 FLORIDA - SIDI MAAROUF  
 (FACE HAMMAM FLORIDA  
 ET CRECHE SANOUNOU)-  
 Tél : 0522.32.15.16

**Lissassa :**  
 Pharmacie JARDINS DE  
 LOULFA  
 KASBA ALAMINE  
 EXTENSION, GH14 IMM 6 -  
 ENTREE 2 - Tél : 0522.65.28.90

**Pharmacie CASAVIEW**  
 CENTRE COMMERCIAL  
 CASAVIEW, MAG N°1 -  
 NASSIM ISLANE -  
 Tél : 0522.69.64.64

**Maairi :**  
 Pharmacie IBN BATOUTA  
 78, RUE IBN BATOUTA (A  
 COTE DU CINEMA LUX)  
 AVENUE LALLA YACOUT -  
 Tél : 0522.22.34.34 [+]

**Pharmacie PORTE**  
 CALIFORNIE  
 ROUTE 109, AVENUE MEKKA  
 - DAR HADJ DAOUÏ -  
 BACHKOU (ROND-POINT  
 BACHKOU)-  
 Tél : 0522.81.29.31 [+]

**Pharmacie NARJIS**  
 141, BOULEVARD YACOUB EL  
 MANSOUR - MAARIF -  
 Tél : 0522.25.00.74

**Bourgogne :**  
 Pharmacie RAIS  
 62, RUE DE LA MER  
 BALTIQUE - AIN DIAB  
 (TERMINUS TRAMWAY AIN  
 DIAB) - - HARLEY DAVIDSON  
 - RESTAURANT VIP)-  
 Tél : 0522.79.81.52

**Pharmacie SAFIR**  
 16, RUE MOHAMED  
 SMHIA - AVENUE DES F.A.R.  
 (EX. HOTEL SAFIR - ACIMA  
 BD. MED V - STADE -  
 Tél : 0522.44.48.57

**Belvédère :**  
 Pharmacie MOULAY ISMAIL  
 286, BD. MOULAY ISMAIL -  
 ROCHE NOIRES 20300 -  
 Tél : 0522.40.48.27

**Aïn Sebââ :**  
 Pharmacie MOULAY SIHATI  
 55, RUE SALOMON  
 DAHAN - QUARTIER OUKA-  
 CHA - AIN SEBAA (PRES PRISON  
 OUKACHA) -  
 - Tél : 0522.67.27.64

**Aïn Chock :**  
 Pharmacie KRIMAT  
 341, BOULEVARD PANORA-  
 MIQUE - TEL : 0522.52.71.35

**Hay Mohammadi :**  
 Pharmacie AL AQÇA  
 RESIDENCE ALAMANE RUE  
 EMILE BRUNET N° 6 -  
 HAKAM 3 - HAY MOHAM-  
 MADI- Tél : 0522.63.00.63

**Al Fida :**  
 Pharmacie HACHAD  
 142, RUE 5-DERB KOREA-GRE-  
 GOUANE (STATION TAXI  
 SIDI MAAROUF) PLACE  
 SRAGHNA  
 - Tél : 0522.28.39.46

**Sidi Bernoussi :**  
 Pharmacie RACHAD  
 32, AV. SOUHAÏB ARROUMI -  
 AMAL 2 - SIDI BERTHOUSSE -  
 Tél : 0522.73.72.57

**Hay Hassani**  
 Pharmacie LAYA  
 N° 9 ECONOMAT DE L'AMG  
 / FRA - RUE AL ABTAL -  
 BEAUSEJOUR R.P. 16277-  
 Tél : 0696818285 [+]

**Pharmacie JNANE OULFA**  
 RYAD EL OULFA GH8 EN-  
 TREE N°8 N° 151 (ACTUELLE-  
 MENT GH40) -  
 Tél : 0522.89.42.70

**Pharmacie LE NORD**  
 HADIKAT OUM ERRABIE 2  
 GH N° 21 EN FACE MAR-  
 JANE HAY HASSANI- Tél :  
 0522.89.77.44 [+]

**Beausejjour**  
 Pharmacie ORJOUANE  
 122, RUE ORJOUANE - HAY  
 ERRAHA - BEAUSEJOUR  
 (DERRIERE ACIMA BEAUSEJ-  
 JOUR)- Tél : 0522.36.22.20

**Oasis**  
 Pharmacie DALAL  
 24 BIS, RUE DES VANNEAUX -  
 L'OASIS (MARCHÉ L'OASIS -  
 B.C.M.) - Tél : 0522.99.27.54

# Horaires des trains

## SENS MARRAKECH - CASABLANCA - FES

N° train	Marrakech	Benguerdj	Settao	Berrechid	Casa Oudj	Casa voyageurs	Ain Sebââ	Mohammeda	Rabat Agdal	Rabat Ville	Sala	Sala Tadjerquet	Kénitra	Sidi youssef	Sidi Slimane	Sidi Kacem	Meknes at assor	Meknes	Settao	Ain Tadjerjet	Fes
173 A						9:00	9:46	9:59	10:31	10:57	11:07	11:17	11:27	11:37	11:47	11:57	12:07	12:17	12:27	12:37	12:47
100						9:00	9:46	9:59	10:31	10:57	11:07	11:17	11:27	11:37	11:47	11:57	12:07	12:17	12:27	12:37	12:47
1000	9:30	9:35	9:39	9:43	9:47	9:50	9:54	9:58	10:02	10:06	10:10	10:14	10:18	10:22	10:26	10:30	10:34	10:38	10:42	10:46	10:50
1002	9:50	9:55	9:59	10:03	10:07	10:10	10:14	10:18	10:22	10:26	10:30	10:34	10:38	10:42	10:46	10:50	10:54	10:58	11:02	11:06	11:10
1004						10:30	10:36	10:42	10:48	10:54	11:00	11:06	11:12	11:18	11:24	11:30	11:36	11:42	11:48	11:54	12:00
1006	7:30	7:35	7:39	7:43	7:47	7:50	7:54	7:58	8:02	8:06	8:10	8:14	8:18	8:22	8:26	8:30	8:34	8:38	8:42	8:46	8:50
1008						10:30	10:36	10:42	10:48	10:54	11:00	11:06	11:12	11:18	11:24	11:30	11:36	11:42	11:48	11:54	12:00
1010	9:30	9:35	9:39	9:43	9:47	9:50	9:54	9:58	10:02	10:06	10:10	10:14	10:18	10:22	10:26	10:30	10:34	10:38	10:42	10:46	10:50
1012	10:30	10:35	10:39	10:43	10:47	10:50	10:54	10:58	11:02	11:06	11:10	11:14	11:18	11:22	11:26	11:30	11:34	11:38	11:42	11:46	11:50
1014	11:30	11:35	11:39	11:43	11:47	11:50	11:54	11:58	12:02	12:06	12:10	12:14	12:18	12:22	12:26	12:30	12:34	12:38	12:42	12:46	12:50
1016	12:30	12:35	12:39	12:43	12:47	12:50	12:54	12:58	13:02	13:06	13:10	13:14	13:18	13:22	13:26	13:30	13:34	13:38	13:42	13:46	13:50
1018	13:30	13:35	13:39	13:43	13:47	13:50	13:54	13:58	14:02	14:06	14:10	14:14	14:18	14:22	14:26	14:30	14:34	14:38	14:42	14:46	14:50
1020	14:30	14:35	14:39	14:43	14:47	14:50	14:54	14:58	15:02	15:06	15:10	15:14	15:18	15:22	15:26	15:30	15:34	15:38	15:42	15:46	15:50
1022	15:30	15:35	15:39	15:43	15:47	15:50	15:54	15:58	16:02	16:06	16:10	16:14	16:18	16:22	16:26	16:30	16:34	16:38	16:42	16:46	16:50
1024	16:30	16:35	16:39	16:43	16:47	16:50	16:54	16:58	17:02	17:06	17:10	17:14	17:18	17:22	17:26	17:30	17:34	17:38	17:42	17:46	17:50
1026	17:30	17:35	17:39	17:43	17:47	17:50	17:54	17:58	18:02	18:06	18:10	18:14	18:18	18:22	18:26	18:30	18:34	18:38	18:42	18:46	18:50
1028	18:30	18:35	18:39	18:43	18:47	18:50	18:54	18:58	19:02	19:06	19:10	19:14	19:18	19:22	19:26	19:30	19:34	19:38	19:42	19:46	19:50
1030	19:30	19:35	19:39	19:43	19:47	19:50	19:54	19:58	20:02	20:06	20:10	20:14	20:18	20:22	20:26	20:30	20:34	20:38	20:42	20:46	20:50
1032	20:30	20:35	20:39	20:43	20:47	20:50	20:54	20:58	21:02	21:06	21:10	21:14	21:18	21:22	21:26	21:30	21:34	21:38	21:42	21:46	21:50
1034	21:30	21:35	21:39	21:43	21:47	21:50	21:54	21:58	22:02	22:06	22:10	22:14	22:18	22:22	22:26	22:30	22:34	22:38	22:42	22:46	22:50
1036	22:30	22:35	22:39	22:43	22:47	22:50	22:54	22:58	23:02	23:06	23:10	23:14	23:18	23:22	23:26	23:30	23:34	23:38	23:42	23:46	23:50
1038	23:30	23:35	23:39	23:43	23:47	23:50	23:54	23:58	24:02	24:06	24:10	24:14	24:18	24:22	24:26	24:30	24:34	24:38	24:42	24:46	24:50
1040	24:30	24:35	24:39	24:43	24:47	24:50	24:54	24:58	25:02	25:06	25:10	25:14	25:18	25:22	25:26	25:30	25:34	25:38	25:42	25:46	25:50

## SENS FES - CASABLANCA - MARRAKECH

N° train	Fes	Ain Sebââ	Settao	Meknes	Meknes at assor	Sidi Kacem	Sidi Slimane	Sidi youssef	Kénitra	Sala Tadjerquet	Sala	Rabat Ville	Rabat Agdal	Mohammeda	Ain Sebââ	Casa voyageurs	Casa Oudj	Berrechid	Settao	Benguerdj	Marrakech
1001						9:00	9:46	9:59	10:31	10:57	11:07	11:17	11:27	11:37	11:47	11:57	12:07	12:17	12:27	12:37	12:47
1003						9:00	9:46	9:59	10:31	10:57	11:07	11:17	11:27	11:37	11:47	11:57	12:07	12:17	12:27	12:37	12:47
1005	9:30	9:35	9:39	9:43	9:47	9:50	9:54	9:58	10:02	10:06	10:10	10:14	10:18	10:22	10:26	10:30	10:34	10:38	10:42	10:46	10:50
1007	9:50	9:55	9:59	10:03	10:07	10:10	10:14	10:18	10:22	10:26	10:30	10:34	10:38	10:42	10:46	10:50	10:54	10:58	11:02	11:06	11:10
1009						10:30	10:36	10:42	10:48	10:54	11:00	11:06	11:12	11:18	11:24	11:30	11:36	11:42	11:48	11:54	12:00
1011	9:30	9:35	9:39	9:43	9:47	9:50	9:54	9:58	10:02	10:06	10:10	10:14	10:18	10:22	10:26	10:30	10:34	10:38	10:42	10:46	10:50
1013	10:30	10:35	10:39	10:43	10:47	10:50	10:54	10:58	11:02	11:06	11:10	11:14	11:18	11:22	11:26	11:30	11:34	11:38	11:42	11:46	11:50
1015	11:30	11:35	11:39	11:43	11:47	11:50	11:54	11:58	12:02	12:06	12:10	12:14	12:18	12:22	12:26	12:30	12:34	12:38	12:42	12:46	12:50
1017	12:30	12:35	12:39	12:43	12:47	12:50	12:54	12:58	13:02	13:06	13:10	13:14	13:18	13:22	13:26	13:30	13:34	13:38	13:42	13:46	13:50
1019	13:30	13:35	13:39	13:43	13:47	13:50	13:54	13:58	14:02	14:06	14:10	14:14	14:18	14:22	14:26	14:30	14:34	14:38	14:42	14:46	14:50
1021	14:30	14:35	14:39	14:43	14:47	14:50	14:54	14:58	15:02	15:06	15:10	15:14	15:18	15:22	15:26	15:3					

## Portrait



## Maria Grazia Chiuri

*Femmes puissantes en légèreté*

Jupes vaporeuses, cariatides élancées et message féministe: la styliste italienne Maria Grazia Chiuri a imposé en neuf ans comme directrice artistique sa vision de la femme Dior, qui a annoncé dernièrement son départ.

"We should all be feminists": fraîchement débarquée de chez Valentino et

pour son premier défilé Dior en octobre 2016, Maria Grazia Chiuri, première femme à occuper le poste de directrice artistique dans la maison parisienne, joyau du groupe LVMH, avait annoncé la couleur sur des T-shirts à 750 euros.

Neuf ans et plus de 40 collections plus tard, la créatrice n'a pas renoncé à ce message, même si certaines ont pu l'accuser de faire du féminisme un argument marketing.

Uniformes de travail, militaire, tartan punk qui côtoient des silhouettes antiques et de pâles robes froufrouantes de tulles et de fleurs, talons ou sandales plates, cabas personnalisable... Si certains lui reprochent un manque de créativité, la styliste de 61 ans ne s'est laissée enfermer dans aucun code figé de la féminité et a défendu un style plus "portable" et "confortable".

"Une forme de féminité du quotidien" sans être "banale", un "style qui n'est pas dans l'extravagance ou dans l'esbroufe", résume Serge Carreira, professeur affilié à Sciences Po Paris, spécialiste

de l'industrie du luxe.

Née en février 1964 à Rome, Maria Grazia Chiuri est tombée dans la mode toute petite, puisque sa mère était couturière. Elle a étudié à l'Instituto Europeo di Design, à Rome, comme Pierpaolo Piccioli.

Les deux Italiens forment pendant près de deux décennies un duo créatif emblématique, d'abord chez Fendi dans les années 90, où ils imposent les sacs, notamment la fameuse "baguette", comme des pièces incontournables, puis chez Valentino qu'ils intègrent en 1999.

Nommés en 2008 codirecteurs artistiques de la griffe, ils contribuent pendant huit ans au renouveau de la maison italienne.

La créatrice est décrite comme "intuitive" par Pierpaolo Piccioli, futur directeur artistique de Balenciaga, qui lui voit comme seul défaut d'avoir "parfois tendance à s'imposer".

Ses choix à la tête des collections Femme de Dior ont rapidement fait jaser et la succession a été difficile, après les années fantasques de John Galliano et l'acclamé

mais éphémère Raf Simons.

A son arrivée dans la maison de "Monsieur Dior", le PDG de LVMH de l'époque, Sidney Toledano, avait loué auprès de l'AFP "sa vision de la femme, à la fois sensuelle et poétique". "Elle observe les jeunes, elle a cette modernité, elle sent l'air du temps".

Dont acte: juste avant les Jeux olympiques de Paris, dans une ligne très athlétique, elle avait mêlé sportswear et tombés asymétriques, clin d'œil aux années 2000 dont raffolent les moins de 25 ans.

Pendant l'événement, Dior avait par ailleurs habillé les trois grandes stars de la cérémonie d'ouverture: Céline Dion et ses milliers de perles, le justaucorps noir bustier ambiance cabaret de Lady Gaga et Aya Nakamura et ses plumes dorées, sans oublier la robe péplum tricolore de huit mètres de long portée par la mezzo-soprano Axelle Saint-Cirel interprétant "La Marseillaise" sur le toit du Grand Palais.

A la tête de l'une des plus grandes maisons de couture du monde, Maria Grazia Chiuri est toutefois l'incarna-

tion de la discrétion. Préférant rester dans l'ombre, elle fréquente peu les soirées people et reste fidèle à un style vestimentaire sobre.

"On est loin du créateur superstar ou de la personnalité flamboyante qui se met en avant", explique Serge Carreira.

La styliste préfère insister sur le travail de ces ateliers parisiens et l'artisanat dans des partenariats qu'elle noue dans des ateliers du monde entier.

Très férue de broderie, qu'elle met au centre de ses créations, elle a travaillé avec l'Ecole Chanakya à Bombay qui forme des brodeuses, un métier plutôt réservé aux hommes en Inde.

Adeptes des défilés aux scénographies travaillées, elle collabore avec des artistes féminines, comme la peintre afro-américaine Mickalene Thomas, la sculptrice française Eva Jospin ou plus récemment l'Indienne Rithika Merchant.

Mère de deux enfants, Maria Grazia Chiuri collabore avec sa fille Rachele Regini, conseillère culturelle chez Dior.

Si certains lui reprochent un manque de créativité, la styliste de 61 ans ne s'est laissée enfermer dans aucun code figé de la féminité et a défendu un style plus "portable" et "confortable"

## Coupe du monde féminine U17 au Maroc La FIFA dévoile le logo des cinq prochaines éditions

La FIFA a dévoilé, lundi, le logo de la Coupe du monde féminine U17 des cinq prochaines éditions, auront lieu au Maroc.

La compétition mettra aux prises 24 équipes pour la première fois lors de l'édition 2025 au Maroc, indique la FIFA dans un communiqué, ajoutant que le logo fait écho à cette nouvelle ère.

Dans ce design, le trophée est représenté dans le U de "U17". Il symbolise la collaboration entre la FIFA et le Maroc, mettant à l'honneur les jeunes footballeuses de talent bien décidées à poursuivre leurs rêves, explique l'instance faïtière du football international, relevant que ce logo moderne et dynamique cultive l'héritage de la Coupe du monde féminine U17 tout en préfigurant

l'avenir du football féminin. Le logo sera visible au Maroc lors des cinq prochaines années, le pays ayant été choisi pour accueillir l'événement jusqu'en 2029, précise la même source, ajoutant que la Coupe du monde féminine U17 est une étape importante dans la progression des meilleures jeunes joueuses.

Le Maroc a été choisi comme pays hôte en raison de son investissement de longue date dans le développement du football féminin, se félicite la FIFA, soulignant que c'est un engagement que le monde entier va désormais pouvoir apprécier à sa juste valeur.

Le tirage au sort de la Coupe du monde féminine U17 Maroc 2025 est prévu mercredi à Rabat.



# Le complexe sportif de Fès désormais opérationnel à 100%



Le complexe sportif de Fès est désormais "pleinement opérationnel" et prêt à accueillir les grandes manifestations sportives, a annoncé, lundi à Fès, Mohammed Anass Erghouni, directeur régional de la Société nationale de réalisation et de gestion des équipements Sportifs (SONARGES) à Fès-Meknès et directeur du complexe sportif de Fès.

Cette annonce, faite lors d'une conférence de presse suivie d'une visite guidée organisée pour dévoiler le nouveau visage du complexe, intervient alors que le complexe sportif de Fès s'apprête à accueillir l'équipe nationale pour deux rencontres, d'abord contre la Tunisie le 6 juin puis contre le Bénin le 9 juin.

M. Erghouni a souligné que la réalisation de ce complexe intervient conformément aux Hautes Orientations de SM le Roi Mohammed VI et grâce à la synergie et l'implication de plusieurs intervenants, notamment le ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, le ministère des Finances, la Fédération Royale marocaine de football, la wilaya de Fès-Meknès, l'ensemble des autorités

compétentes, la SONARGES, ainsi que l'Agence nationale de l'équipement public (ANEP), maître d'ouvrage délégué du projet.

Le directeur régional de la SONARGES, maître d'ouvrage principal, a précisé que la réhabilitation du complexe a nécessité environ 13 mois de travaux intensifs. Le projet a mobilisé exclusivement des entreprises, un bureau d'études et un bureau d'architecture marocains. Plus de 7000 ouvriers marocains, principalement originaires de la ville de Fès, ont contribué à plus de 7 millions d'heures de travail.

Le stade rénové dispose d'une capacité d'accueil de 35.000 spectateurs, répartis selon une configuration moderne incluant 12 sièges officiels, 207 places VVIP, 800 places VIP, 92 Skyboxes Hospitality et 198 sièges dédiés aux médias. L'infrastructure comprend également quatre vestiaires et une salle de conférences, répondant aux standards internationaux requis pour l'organisation de compétitions de haut niveau.

M. Erghouni a mis en avant que le complexe sportif de Fès se distingue par sa capacité "opérationnelle exception-

nelle", conçue pour accueillir jusqu'à deux matches dans la même journée grâce à une organisation logistique optimisée des espaces et des flux.

En matière de sécurité, le responsable a expliqué que le complexe s'appuie sur un système de surveillance de pointe comprenant plus de 520 caméras réparties stratégiquement sur l'ensemble du site. Ces équipements incluent des caméras PTZ (Pan-Tilt-Zoom), dotées de technologies de reconnaissance faciale permettant le suivi automatisé d'individus à travers le réseau de surveillance, ainsi que des systèmes de reconnaissance de plaques d'immatriculation.

Cette infrastructure sécuritaire connectée avec les services de la DGSN garantit, selon lui, un niveau de protection conforme aux standards internationaux les plus stricts pour les manifestations sportives de grande envergure.

Dans une déclaration à la MAP, l'architecte du groupement chargé de la rénovation du complexe, Rachid Andaloussi, a mis l'accent sur les améliorations apportées à la disposition spatiale des accès et de la circulation interne.

Selon lui, ces aménagements visent à éviter le croisement des flux stratégiques entre les différentes catégories d'utilisateurs (joueurs, officiels, VIP, VVIP, médias et public général).

L'architecte a indiqué que le stade, qui était dans un état quasi-catastrophique, a été entièrement réhabilité selon les normes internationales pour répondre aux exigences des futurs événements footballistiques, notamment les compétitions continentales prévues en fin d'année.

Il a relevé que les équipements installés sont décrits comme étant à la pointe de la technologie, avec un accent particulier sur l'accès fluide, sûr et serein pour les spectateurs.

De son côté, Imane Bensaih, architecte au sein de la SONARGES, a précisé que les travaux de réhabilitation ont été encadrés par le cahier des charges et les normes de la Confédération africaine de football (CAF), notant que les améliorations portent notamment sur l'aspect sécuritaire, l'accessibilité au complexe et le confort des spectateurs.

La conception architecturale a prévu des espaces spécifiques pour faciliter les conditions de travail du personnel opérationnel, a-t-elle détaillé, considérant que la qualité d'un spectacle footballistique dépend du confort de tous les intervenants.

Elle a expliqué que l'objectif affiché est d'assurer rapidité et fluidité pour l'accès aux différentes zones, évitant ainsi tout chaos à l'entrée comme à la sortie.

Selon ses concepteurs, le projet s'inscrit en droite ligne avec la Vision Royale pour le développement du sport en général et du football en particulier au Maroc. Il témoigne aussi de la capacité des entreprises et de la main-d'œuvre marocaines à réaliser des infrastructures de niveau international, avec l'utilisation exclusive de matériaux et d'expertise nationaux.

Le complexe sportif de Fès rejoint ainsi le réseau des stades marocains capables d'accueillir des manifestations sportives d'envergure internationale, renforçant la position du Royaume comme destination privilégiée pour l'organisation d'événements sportifs continentaux et mondiaux.

Les responsables de la SONARGES estiment que l'équipe nationale marocaine disputera ses prochains matches dans des conditions optimales, bénéficiant d'une infrastructure moderne qui répond aux standards les plus exigeants du football international.

## Il y a 20.000 ans, des outils en os de cétacés autour du golfe de Gascogne

Il y a 20.000 ans, les cétacés abondaient dans le golfe de Gascogne. Une ressource exploitée par les hommes du Paléolithique supérieur, qui utilisaient déjà leurs os pour fabriquer des outils, selon une étude publiée mardi.

Pendant très longtemps, on a eu de ces chasseurs-cueilleurs l'image de "gens de l'intérieur des terres, tirant toute leur subsistance de la chasse aux rennes, aux chevaux ou aux bisons", abondamment représentés sur les parois des grottes de Lascaux (Dordogne), Niaux (Ariège) ou Altamira (Espagne), raconte le préhistorien Jean-Marc Pétilion, co-auteur de cette étude publiée dans *Nature Communications*. Une "vision biaisée" par la rareté des traces archéologiques directes concernant le monde marin ou le littoral, explique à l'AFP ce chercheur CNRS au laboratoire TRACES à Toulouse.

À l'époque, le climat du sud-ouest de l'Europe était beaucoup plus froid, et l'océan Atlantique 120 mètres en-dessous de son niveau actuel.

Tous les sites côtiers de cette époque ont été détruits par la remontée des eaux ou sont encore immergés. Ce qui a

conduit à "sous-évaluer" l'utilisation de ces ressources.

"Heureusement pour nous, les gens de l'époque ont transporté un certain nombre de produits d'origine marine vers l'intérieur des terres", note l'archéologue.

Par exemple des coquillages, utilisés comme ornements. Ou des os, retrouvés dans le sud-ouest de la France et sur la façade atlantique espagnole et datés du Magdalénien moyen et supérieur, 19.000 à 14.000 ans avant notre ère.

Des vestiges collectés pour certains il y a plus d'un siècle et parfois mal identifiés, que M. Pétilion et ses collègues ont datés au carbone 14 et analysés par spectrométrie de masse afin de déterminer les espèces dont ils étaient issus. Et livrer un aperçu de la vie d'alors autour du golfe de Gascogne.

Cachalots, rorquals communs, baleines bleues, marsouins, baleines franches ou boréales, y frayaient à la recherche de nourriture. Tout comme des baleines grises, principalement limitées aujourd'hui à l'océan Pacifique Nord et à l'Arctique.

Pour les communautés humaines cô-



tières, ces cétacés étaient probablement des animaux familiers, qui pouvaient être observés depuis des points élevés, soufflant au loin, et apparaître plus près du rivage de manière irrégulière.

Il est cependant "extrêmement improbable" que nos ancêtres disposaient des technologies nécessaires à les chasser, estiment les chercheurs dans l'étude. Avançant comme hypothèse plus proba-

ble la récupération de cétacés morts ou moribonds lorsque ceux-ci s'échouaient sur les plages ou dérivait près du rivage.

À Santa Catalina, dans ce qui est actuellement le Pays basque espagnol, ont été retrouvés une soixantaine de fragments non travaillés, provenant de côtes ou de vertèbres. De gros os spongieux, transportés sur 4 à 5 km jusqu'au sommet d'une falaise escarpée, peut-être pour en

extraire l'huile.

"Ces os sont très riches en graisse et on sait qu'à l'époque la récupération des matières grasses sur le gibier est très poussée", explique M. Pétilion.

Les datations de l'étude font remonter la fabrication d'outils en os de cétacés autour de 20.000 ans avant notre ère. Soit les plus anciennes traces à ce jour de travail de ce type d'os.

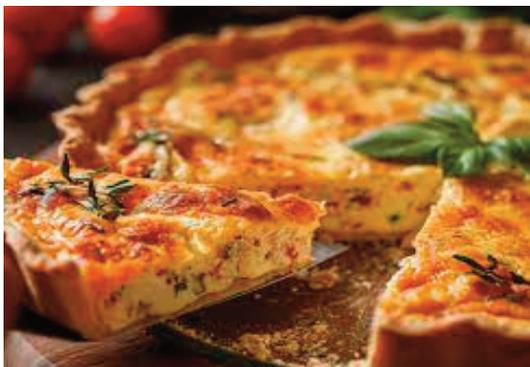
La plupart sont des éléments d'armes de chasse, comme des pointes de projectiles, l'os de baleine permettant de "faire des objets très grands, très allongés", note le préhistorien.

Entre 17.500 et 16.000 ans avant notre ère, "on a une sorte de boom", une époque où ces objets sont produits en plus grand nombre et se diffusent largement à plusieurs centaines de kilomètres jusqu'en Dordogne et même en Allemagne.

"Puis, ça s'arrête assez brutalement", poursuit M. Pétilion. Sans que cet arrêt semble lié à un problème d'approvisionnement en matière première ou à un abandon de la technique du travail de l'os, qui se poursuit avec d'autres matériaux.

## Recettes

### Quiche kefta aux légumes du soleil



#### Ingrédients :

1 pâte brisée  
Épices à convenance : cumin, paprika, gingembre, 2 gousses d'ail hachées  
15 cl de crème liquide  
2 cs de concentré de tomates  
Un peu d'eau  
Sel  
Poivre  
1 bouquet de persil  
1/2 courgette  
1/2 boîte de champignons de paris  
1/2 bûche de fromage de chèvre  
100 g de kefta  
1 oignon  
1/2 aubergine

#### Préparation :

1- Dans une poêle, faire revenir l'oignon avec le sel, le poivre, et les champignons.  
- Y rajouter l'aubergine coupée en cubes, puis la kefta, avec toutes les épices, le persil et l'ail.  
- Rajouter le concentré de tomates et la crème liquide,  
- Ajouter à la fin la courgette coupée en rondelles, et laisser cuire encore un peu.  
- Une fois le tout cuit, laisser tiédir.  
2- Préchauffez le four.  
- dans un moule, déposez la pâte brisée que vous aurez piquée à l'aide d'une fourchette. Y déposer la farce de légumes kefta, puis le fromage de chèvre par dessus.  
- Enfouissez environ 20 minutes, surveillez le four !

### Plus de 170 épisodes et des dizaines d'erreurs

## Trois docteurs croates auscultent Dr House

Un neurologue pratiquant une coloscopie, une IRM réalisée par le mauvais spécialiste... Si elle a séduit des millions de fans, la série *Dr House* n'est pas 100% crédible, écrivent dans une étude trois médecins croates après avoir analysé chaque minute des 177 épisodes.

La série, qui suit le quotidien du brillant mais insupportable docteur Gregory House, une sorte de Sherlock Holmes de la médecine confronté à des cas quasiment insolubles qu'il parvient presque toujours à soigner, a été diffusée entre 2004 et 2012. Au plus fort de son succès, la série américaine a rassemblé près de 20 millions de téléspectateurs par épisode.

Au total, 77 erreurs sont relevées dans l'étude écrite par trois neurologues.

"Nous nous sommes concentrés sur les diagnostics des principaux cas, la façon de représenter la pratique clinique et la détection des erreurs médicales", explique Denis Cerimagic, l'auteur principal, professeur à l'université de Dubrovnik.

La plus évidente ? Au fil des épisodes, le Dr House rendu célèbre aussi pour sa canne la porte... du mauvais côté.

"C'est plus efficace à l'écran pour souligner son boitement", explique le Dr. Cerimagic.

Autres erreurs : les membres de l'équipe de House réalisent des procédures médicales normalement effectuées par d'autres spécialistes.

Plus personne n'utilise de thermo-

mètre au mercure, une crise cardiaque n'est pas synonyme d'attaque cardiaque, une seule injection ne peut guérir un manque de vitamines B12 et il n'existe pas de chimiothérapie unique qui pourrait soigner différents tumeurs, comme le laissent penser quelques épisodes.

Quant aux résultats, ils sont toujours obtenus en quelques heures, peu importe la complexité des analyses.

La conduite rarement éthique de House, son addiction aux opiacés et les méthodes peu orthodoxes de son équipe pour établir un diagnostic ne sont jamais sanctionnées.

La question de l'exactitude des diagnostics de Dr House a déjà été posée dans quelques articles scienti-

ifiques - que les trois médecins croates, grands fans de la série, n'oublient pas de citer dans leur "Dr House : entre réalité et fiction".

"Nous voulions écrire un article qui soit intéressant pour les médecins mais aussi pour des lecteurs sans grande connaissance médicale", explique Denis Cerimagic. Et le succès du texte a surpris ce professeur et ses deux coauteurs, Goran Ivkic et Ervina Bilic.

La multiplication des séries médicales ces dernières années pousse les réalisateurs à être le plus précis possible, et leur contenu reflète de plus en plus fidèlement le travail des soignants.

"Désormais, seuls les professionnels de santé peuvent remarquer les erreurs", sourit M. Cerimagic.

